

# Sommaire

■ Introduction	p. 2
■ Du CAI au FLI	p. 3
■ Présentation du FLI	p. 6
■ Valeurs	p. 8
■ Valeurs : grille	p. 12
■ Activités	p. 16
■ Bibliographie	p. 34
■ Évaluation : approche proposée	p. 38
■ Certifications	p. 40
■ Grille couleur	p. 42
■ Grille B1	p. 44
■ Grille CECR	p. 45
■ Remerciements	p. 46

## Introduction

En 2011, la DAIC (Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté - Ministère de l'Intérieur), dans un contexte mouvant, interroge les experts de la formation, des linguistes, des représentants de structures dans le cadre de comités d'experts et décide de mettre en place un dispositif global autour de la question de la formation des migrants, en collaboration avec des experts universitaires et professionnels.

A la suite de ces réunions de travail, il est décidé, d'une part, de créer une labélisation, un label FLI, qui permette de faire reconnaître le champ de la formation linguistique des migrants, le FLI (Français langue d'intégration), et crée, un label FLI pour les centres de formation, et, d'autre part, un agrément FLI pour les structures de proximité employant des bénévoles.

Elle décide également de mettre en place un ambitieux projet permettant aux formateurs de terrain de se former : en aidant les universités à créer des parcours FLI dans les Master FLE. D'un côté, les étudiants peuvent suivre un module spécifique à l'université pour l'obtention d'un master orienté FLI (master FLE, option FLI) et des DU FLI d'une part et d'autre part, en proposant aux formateurs qui exercent déjà sur le terrain depuis de longues années avec ces publics et qui sont qualifiés à minima d'un niveau Master ou équivalent peuvent de bénéficier d'une formation organisée par des experts FLI (les experts FLI sont au nombre de 50, ils sont hautement qualifiés et ont été sélectionnés pour suivre une formation de formateurs de formateurs FLI co-organisée par ECRIMED et la fédération AEFTI).

Ces dispositifs sont accompagnés d'un référentiel FLI qui décrit les conditions nécessaires pour la labélisation des structures de formation, l'agrément et pour la professionnalisation des acteurs de la formation.

Ce référentiel décrit :

- L'organisation de l'action de formation,
- Les objectifs et contenus spécifiques d'une formation FLI
- Les compétences attendues du (de la) formateur (trice) FLI,
- Les compétences attendues du (de la) coordinateur (trice) FLI.

Ce présent livret complète le référentiel FLI. Il est destiné aux formateurs et aux experts FLI. Il leur donne quelques éléments clés pour la formation des migrants.

Vous souhaitant bonne lecture

## Du CAI au FLI

## Évolution de la politique linguistique de l'immigration et de l'intégration des migrants en France au cours des années 2000

Le 14 août 2002, l'ancien président de la République, Jacques Chirac prononce, à Troyes, un discours sur l'avenir du pacte républicain en insistant sur « la nécessité de revigorer le modèle français d'intégration des immigrés et de leurs descendants. » et demande à son gouvernement de mettre « en oeuvre », en s'inspirant de l'exemple québécois, un service public de l'accueil autour d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration. Dans la foulée est créé un secrétariat d'État à l'Intégration et à l'Égalité des chances.

Le 10 avril 2003, une réforme de la politique d'intégration en faveur des populations étrangères et d'origine est engagée par le Comité interministériel à l'intégration autour d'un programme d'actions décliné en trois grands points :

- construire des parcours d'intégration pour les nouveaux arrivants incluant une formation linguistique dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) ;
- assurer la promotion sociale et professionnelle en privilégiant l'accès à l'emploi ;
- agir contre les intolérances pour l'égalité des droits.

L'accueil et l'intégration des étrangers est promue au rang de priorité nationale et constituent l'une des missions essentielles de la Direction à la Population et aux Migrations (DPM), sous tutelle du Ministère de la cohésion sociale. La même année, un protocole d'accord DPM-OMI-FASILD<sup>1</sup> relatif à la mise en œuvre de l'expérimentation du CAI dans 12 départements, est signé. Il est proposé à tous les migrants de plus de 18 ans à l'exception des demandeurs d'asile.

En janvier 2005, le CAI est entériné par la loi de programmation pour la cohésion sociale (loi n° 2005-35 du 18 janvier 2005) et 3 nouvelles institutions voient le jour :

- la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE)
- le Groupement d'Intérêt Public Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (GIP-CNHI), qui aura pour mission principale la création du Musée de l'histoire de l'immigration (qui ouvre ses portes le 10/10/07)

- l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM).

En 2006, le CAI est généralisé pour tout migrant nouvellement arrivé sur le territoire français et la loi (n° 2006-911) du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, (concrétisant la décision du CII du 24 avril 2006 et complétant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile -CESEDA-), rend obligatoire la signature du contrat pour tout étranger primo-arrivant de plus de 16 ans, hors Union Européenne, titulaire pour la première fois d'un titre de séjour l'autorisant à s'installer durablement en France en situation régulière et précise les conditions dans lesquelles l'étranger, signataire d'un contrat d'accueil et d'intégration, bénéficie d'actions destinées à favoriser son intégration et les engagements qu'il prend en ce sens.

Le 20 décembre 2006, un arrêté, applicable le 1/1/2007, oblige le migrant, « pour qui le besoin d'une formation linguistique est établi à leur arrivée (légal) en France », à s'inscrire à une formation linguistique pour apprendre « la langue du pays d'accueil ». La formation linguistique prescrite dans le cadre du CAI est sanctionnée par un diplôme reconnu par l'État et fixe le contenu des épreuves conduisant à la délivrance du Diplôme Initial de Langue Française (le DILF), au niveau A1.1 du Cadre européen commun de référence (2001), niveau spécialement conçu pour le public non ou peu scolarisé. Le directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) est chargé de l'exécution de l'arrêté.

<sup>1</sup> Direction de la Population et des migrations/Office des migrations internationales/Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et à la lutte contre les discriminations.

## Du CAI au FLI

Le seuil de réussite pour obtenir le diplôme est fixé à 50/100 et la note minimale requise pour les épreuves orales est fixée à 35/70. Il n'y aura pas de note minimale requise pour l'écrit, pour faciliter l'accès au diplôme par les migrants peu scolarisés ou analphabètes.

Le migrant bénéficie d'une formation linguistique d'une durée maximum de 400 heures. Le nombre d'heures prescrit varie en fonction des besoins de la personne pour atteindre le niveau A1.1 et passer (et réussir) le DILF. « Les cours de français proposés dans ce cadre sont entièrement gratuits et s'adressent aux migrants légalement installés en France et appelés à y résider durablement. »

Remarque : ces cours obligatoires concernent environ un migrant sur quatre<sup>2</sup>.

Pour tout savoir sur le DILF, et être au courant des annales, consulter le site du CIEP :

<http://www.ciep.fr/dilf/index.php>

La Loi du 20 novembre 2007, relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile instaure de

nouvelles dispositions, concernant la préparation de l'intégration républicaine dans le pays de résidence, la préparation de l'intégration républicaine de la famille dans la société française et l'accès à l'emploi des primo arrivants facteur clé de leur intégration dans la société française.

En octobre 2008, un décret relatif à la préparation de l'intégration en France des étrangers souhaitant s'y installer durablement (décret n° 2008-1115 du 30 octobre 2008 paru au J.O. du 1-11-08) instaure, dans le pays où réside la personne postulant au regroupement familial, une évaluation de son degré de connaissance de la langue française et des valeurs de la République, et ce, « dans les soixante jours suivant la délivrance de l'attestation de dépôt du dossier complet prévue à l'article R. 421-8. » Le degré de connaissance de la langue française par l'étranger est apprécié au moyen du test de connaissances orales et écrites en langue française par l'OFII ou l'organisme délégataire.

[http://www.ofii.fr/tests\\_197/l\\_ofii\\_a\\_l\\_etranger\\_202/index.html](http://www.ofii.fr/tests_197/l_ofii_a_l_etranger_202/index.html)

[http://www.ofii.fr/qui\\_sommes-nous\\_46/ou\\_nous\\_trouver\\_23.html](http://www.ofii.fr/qui_sommes-nous_46/ou_nous_trouver_23.html)

## TERMES DU CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION (CAI)

## Des prestations gratuites sont dispensées dans le cadre du CAI :

■ **La formation civique**

Elle est obligatoire pour tous les signataires du contrat. Cette formation d'une journée, comporte la présentation des institutions françaises et des valeurs de la République.

■ **La session d'information sur la vie en France**

Elle apporte aux signataires des informations concernant la vie pratique en France et l'accès aux services publics notamment la formation et l'emploi, le logement, la santé, la petite enfance et ses modes de garde, l'école et l'orientation scolaire ainsi que la vie associative.

■ **La formation linguistique**

Cette formation a pour objectif l'obtention du Diplôme Initial de Langue française (DILF). L'identification des besoins de chaque migrant se fait au cours de l'entretien individuel avec l'auditeur social de l'OFII. S'il s'avère que le niveau de connaissance du français est insuffisant, ce dernier devra suivre une formation d'un maximum de 400 heures.

■ **Le bilan de compétences professionnelles**

Ce bilan de compétences permet de faire un point sur les compétences professionnelles des signataires du CAI, sur leur projet professionnel, et de les orienter en conséquence. Il vise à encourager les signataires du CAI à trouver un emploi. Le résultat de cette prestation doit pouvoir être présenté par le bénéficiaire à un employeur potentiel ou à un intermédiaire.

■ **Le Contrat d'accueil et d'intégration famille**

Le migrant admis au séjour en France et le cas échéant son conjoint, préparent lorsqu'un ou plusieurs enfants bénéficient d'un regroupement familial, l'intégration républicaine, de la famille dans la société française. Ils concluent un contrat d'accueil et d'intégration pour la famille qui les engage à suivre une formation sur les droits et les devoirs des parents en France ainsi qu'à respecter l'obligation scolaire.

**En contrepartie, le migrant doit s'engager à :**

- respecter les principes et valeurs de la République (liberté, égalité, notamment entre les sexes, laïcité, etc.),
- suivre une formation civique,
- et, lorsque le besoin en est établi, une formation linguistique.

[http://www.ofii.fr/s\\_integrer\\_en\\_france\\_47/la\\_formation\\_cai\\_21.html](http://www.ofii.fr/s_integrer_en_france_47/la_formation_cai_21.html)

## Du CAI au FLI

Le 25 mars 2009, ce même décret, entérine la proposition de la RGPP (révision générale des politiques publiques) de créer un nouvel opérateur unique en matière d'immigration et d'intégration.

L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) est désormais le seul interlocuteur des étrangers dans leurs démarches liées à leur migration. L'OFII regroupe les services de l'Agence Nationale d'Accueil des Etrangers et des Migrants (ANAEM) et une partie des services de l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). Il a pour mission de « participer à toutes actions administratives, sanitaires et sociales relatives à l'intégration en France des étrangers, pendant une période de cinq années au plus à compter de la délivrance d'un premier titre de séjour les autorisant à séjourner durablement en France ou, pour la mise en œuvre des dispositifs d'apprentissage de la langue française adaptés à leurs besoins, le cas échéant en partenariat avec d'autres opérateurs, quelle que soit la durée de leur séjour ». (Extrait de L'OFII / Qui sommes-nous ? [www.ofii.fr](http://www.ofii.fr))

Le 12/10/ 2011, à la suite de groupes de travail menés par la DAIC (Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté) et le HCI (Haut Comité à l'intégration), paraissent deux décrets en Conseil d'Etat, relatifs au niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française au titre des articles 21-2 et 21-24 du code civil et à ses modalités d'évaluation.

- Décret n° 2011-1265 du 11 octobre 2011, relatif au niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française au titre des articles 21-2 et 21-24 du code civil et à ses modalités d'évaluation :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024659084>

Ce nouveau décret élève le niveau d'évaluation des compétences à l'oral des migrant(e)s qui demanderont la nationalité française par naturalisation ou par déclaration à raison du mariage en le portant au niveau B1 du CECR. « Il faut comprendre les points essentiels du langage nécessaires à la gestion de la vie quotidienne et aux situations de la vie courante et être capable d'un discours simple et cohérent sur des sujets familiers dans ses domaines d'intérêt (cela correspond au niveau B1, rubriques « écouter », « prendre part à une conversation » et « s'exprimer oralement en continu » du Cadre euro-

péen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe). »

[Le décret] modifie la méthode d'évaluation du niveau de langue du postulant : désormais, le niveau de langue ne sera plus évalué au cours d'un entretien individuel par un agent de préfecture mais il appartiendra à l'étranger d'en justifier par la production d'un diplôme ou d'une attestation délivrée par un organisme reconnu par l'État ou par un prestataire agréé.

- Décret n° 2011-1266 du 11 octobre 2011 relatif à la création d'un label qualité intitulé « Français Langue d'Intégration », paru au JORF n°0237 du 12 octobre 2011, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, auquel est adjoint le référentiel FLI (Français langue d'intégration) <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024659119&dateTexte=&categorieLien=id>

## Autres textes législatifs relatifs au FLI

Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité stipulant que l'étranger, pour obtenir la nationalité française, « doit également justifier d'une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française, dont le niveau et les modalités d'évaluation sont fixés par décret en Conseil d'Etat. »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024191380&dateTexte=&categorieLien=id>

Circulaire IOCK1110771C du 17 juin 2011 relative à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité

[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir\\_33327.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/06/cir_33327.pdf)

Arrêté du 11 octobre 2011 fixant la liste des diplômes et attestations requis des postulants à la nationalité française en application du décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024659195&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 4 novembre 2011 portant nomination à la commission de labellisation qualité « Français Langue d'Intégration » (JO du 30/11/2011)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionid=?cidTexte=JORFTEXT000024874356&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Sur le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionid=9CD528D43F9FAD6A59CAA1E0EEF5F050.tpdjo12v\\_1?cidTexte=LEGITEXT000006070158&dateTexte=20090820](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionid=9CD528D43F9FAD6A59CAA1E0EEF5F050.tpdjo12v_1?cidTexte=LEGITEXT000006070158&dateTexte=20090820)

<sup>2</sup> Les signataires du contrat, dans leur grande majorité, sont francophones ou ont une connaissance du français jugée suffisante par l'OFII.

Source : Anne VICHER, Politiques d'intégration et formation linguistique des migrants en France : retombée des travaux européens et mondiaux des vingt dernières années. In H. Adami et V. Leclercq, Les migrants face aux langues des pays d'accueil, pp 197-236

## Présentation FLI

### FLI, une langue-horizon

- Long processus d'apprentissage du projet migratoire d'installation durable en France jusqu'à la naturalisation française (et au-delà).
- Enseignement/apprentissage du français langue d'intégration = processus d'appropriation du français
  - débutant dans le pays d'origine (pour certains)
  - et se poursuivant en France, en situation d'immersion, en contexte homoglotte.

### Le FLI vise donc :

- L'enseignement/apprentissage de la langue française à des adultes immigrés en France, à des fins d'intégration
- Un apprentissage de la langue et de la culture françaises en vue d'un usage quotidien
- Un apprentissage des outils d'intégration dans la société française, par une connaissance, entre autres, des principes fondamentaux de la République et des usages de notre société.

### Le français langue d'intégration tient compte :

- d'une acquisition du français par immersion,
- d'un apprentissage guidé ou non guidé de la langue, dans des situations d'apprentissage formel, non formel et informel.

### But du FLI :

Construire avec les migrant(e)s apprenant(e)s un socle solide :

- de compétences sociolangagières,
- et de répertoires sociolangagiers, qui doit faciliter l'intégration sociale, économique et citoyenne durable.

## Présentation FLI

### Le FLI ne réinvente pas le FLE, il le contextualise

Les interventions didactiques en FLI doivent donc s'appuyer solidement sur les connaissances accumulées en sciences du langage et en didactique des langues

... mais

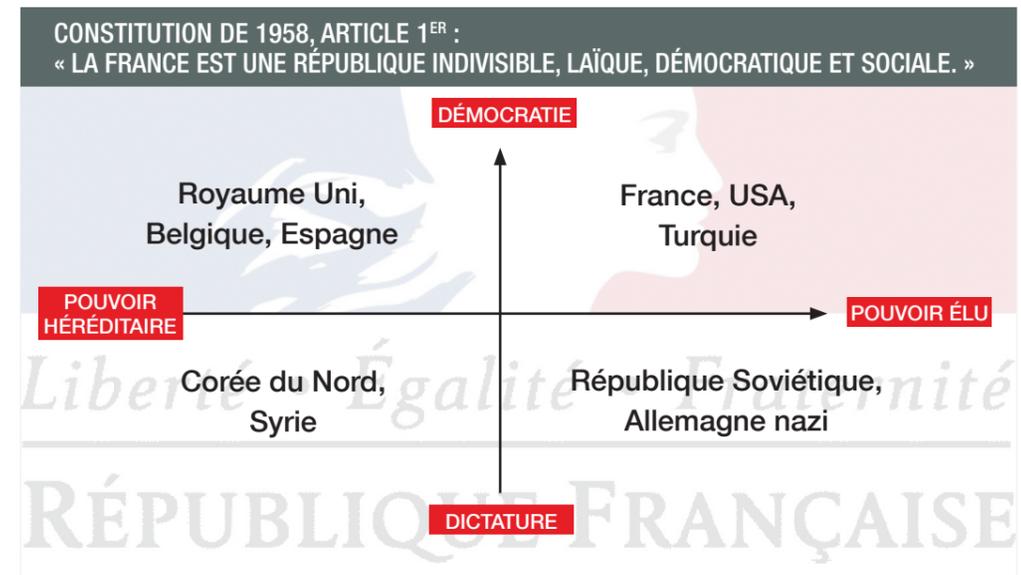
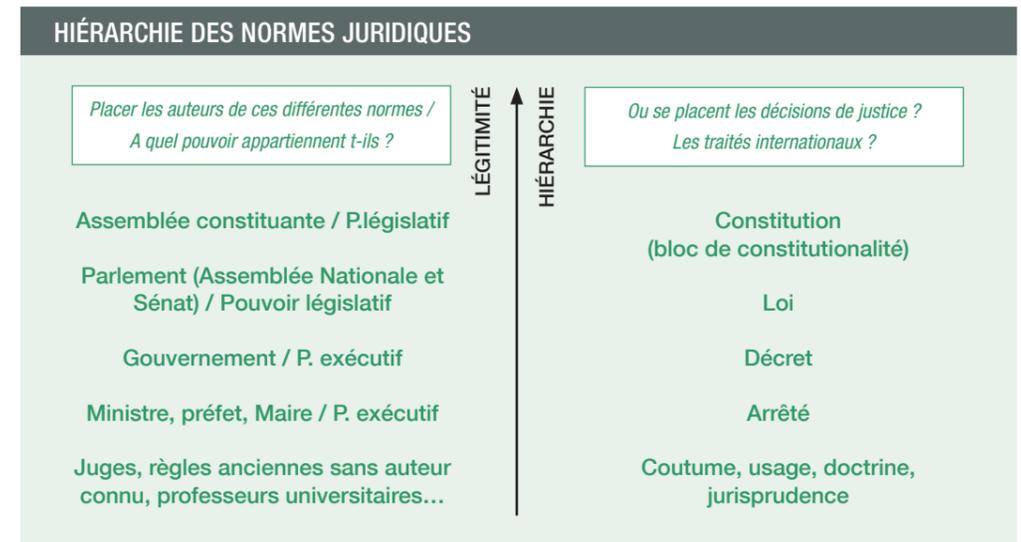
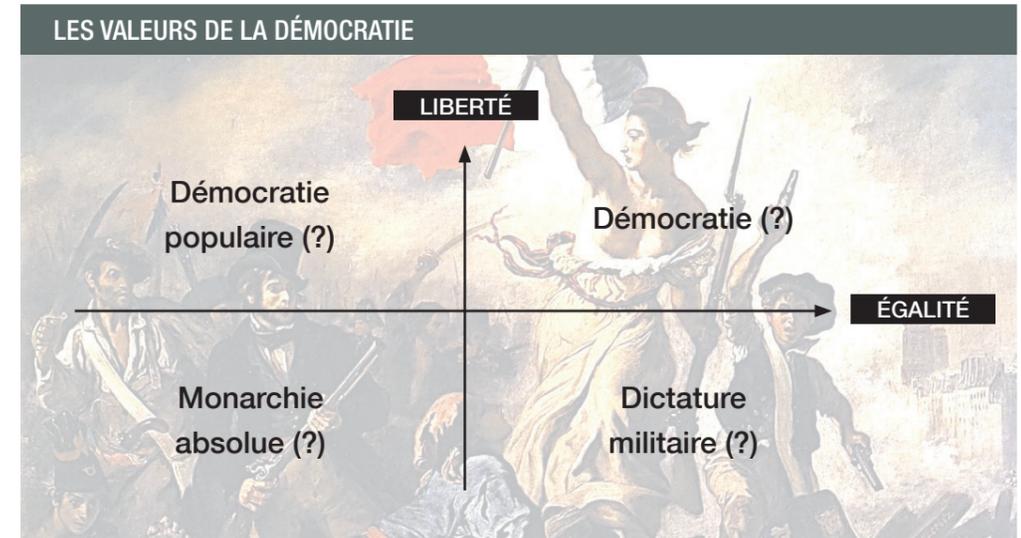
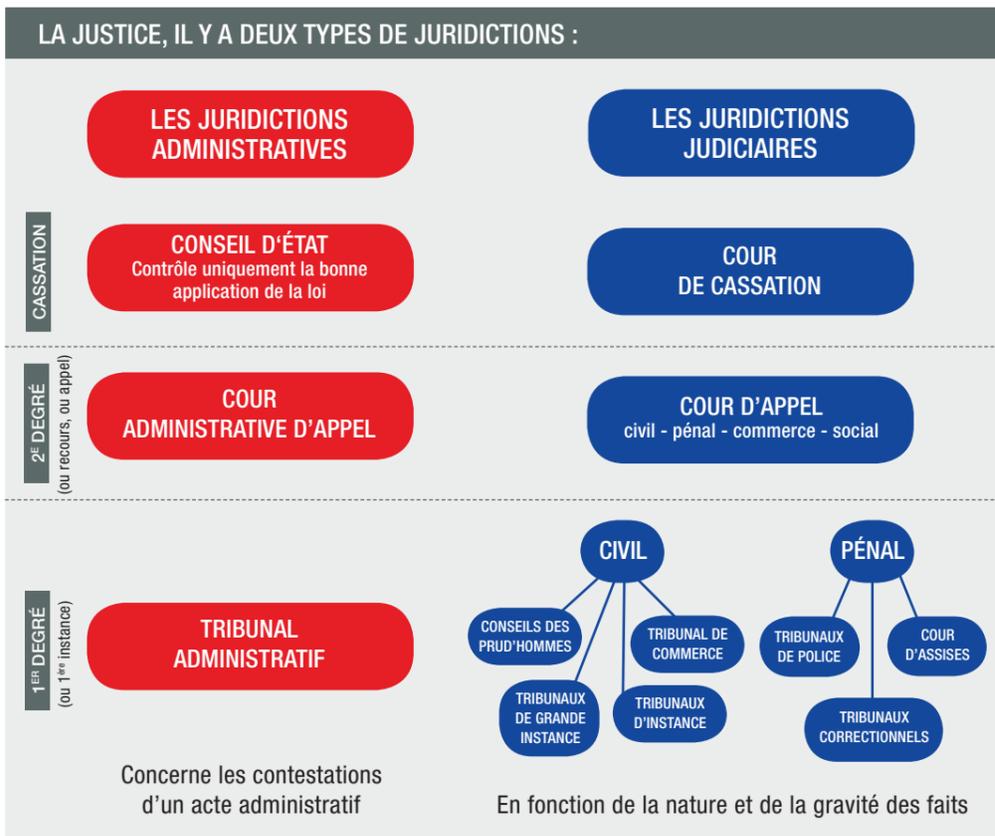
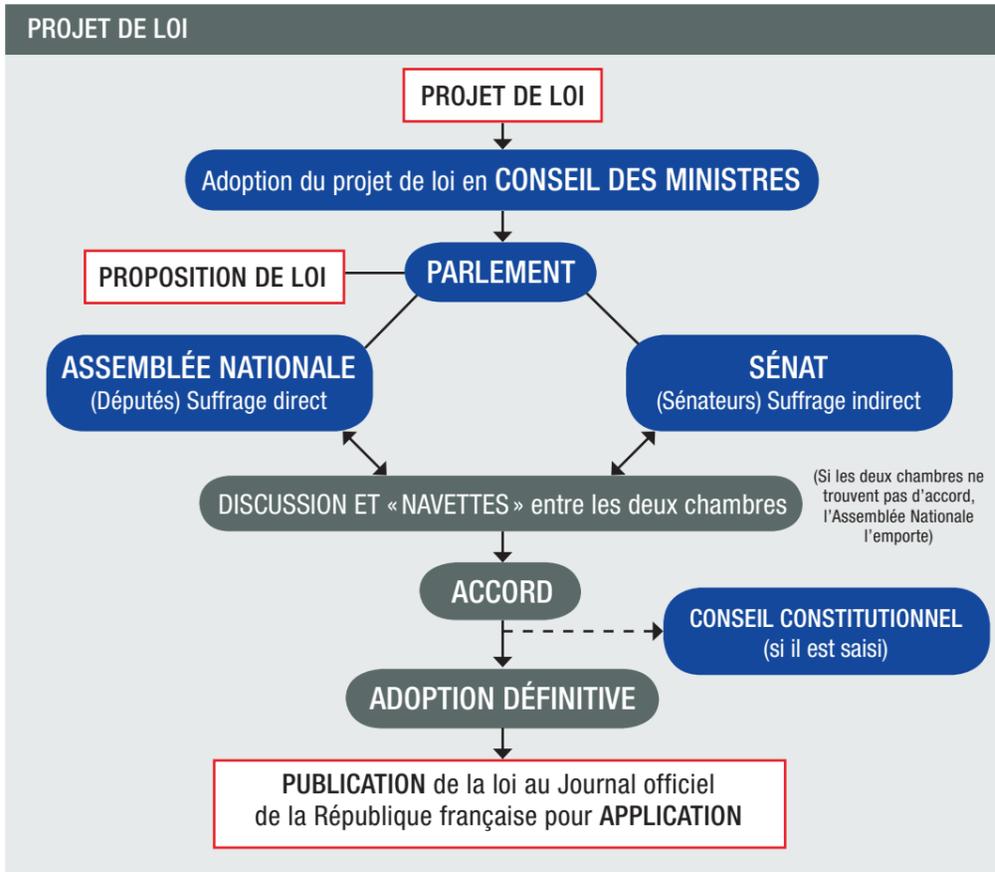
### La situation didactique est différente en FLI :

- un public en apprentissage de la langue française (très) hétérogène,
  - dont une partie est non ou peu scolarisée, non ou peu lecteur/scripteur
  - dont les besoins et les attentes sont différents.
- Un public en situation d'immersion
- Un public en contexte homoglotte,
  - voulant s'installer durablement en France, y vivre, y travailler, y éduquer ses enfants et éventuellement devenir Français.

### Le FLI est donc une démarche didactique

qui guide l'orientation de l'enseignement/apprentissage du français aux migrants adultes et le fait évoluer en fonction des besoins et des attentes du migrant et de son intégration dans la société française.







## Liberté

### DROITS COLLECTIFS

- Liberté d'expression
- Liberté de la presse
- Liberté de réunion
- Liberté d'association

### DROITS INDIVIDUELS

- Liberté de conscience
- Liberté individuelle (interdiction du travail forcé)
- Liberté de circulation
- Accès aux soins

## Égalité

Aucun individu n'a de droits supérieurs aux autres. Chacun est égal aux autres devant la loi, dans l'accès au service public et dans l'accès à la fonction publique. Le service public est gratuit. C'est aussi le principe d'égalité qui fonde le droit de la commande publique.

*En matière d'égalité, on ne parle pas de convictions, mais de la valeur supérieure du contrat social.*

## Fraternité

La France est un pays solidaire. Des mécanismes de protection sociale permettent à chacun de pouvoir se faire soigner. Le don du sang ou d'organes sont encadrés par la loi et gratuits. Personne ne peut y mourir de faim.

*« Le droit commun n'est autre chose que la protection de tous rayonnant sur le droit de chacun. Cette protection de tous sur chacun s'appelle Fraternité. »*

V.Hugo, Les misérables

## Laïcité

- La loi de séparation des Eglises et de l'État du 9 décembre 1905 fonde ce principe qui s'articule autour des deux premiers articles de cette loi :
  - L'article 1<sup>er</sup> de la loi dispose : « *la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public* » ;
  - L'article 2 dispose que « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ».

### • Définition de la laïcité :

- Liberté de conscience et indépendance des cultes/État
- Égalité des options spirituelles (quelles sont elles ?)
- Universalité de la loi commun



## Un droit à l'instruction : l'éducation obligatoire, laïque et gratuite

- Aller à l'école est une chance. L'école représente le premier lieu de socialisation. L'école obligatoire n'est en aucun cas la restriction d'une liberté.
- L'école est le lieu de l'égalité
- Il est important que les parents la connaissent et y soit connus.
- Qu'est-ce que vous aimez/n'aimez pas dans le fonctionnement de l'école de vos enfants ?

## Les droits et devoirs fondateurs des libertés

### LE DEVOIR DE DÉFENDRE LA NATION

- Le citoyen français doit se tenir prêt à défendre la Nation et ses valeurs.
- Ce devoir marque le clivage entre les citoyens français et ceux qui ne le sont pas.

- > On défend ce en quoi on croit
- > Qu'est-ce qu'une Nation ?

### LE DROIT À UNE JUSTICE ÉQUITABLE

- Indépendance
- Appel
- Présomption d'innocence
- Non rétroactivité

## La protection de la propriété

- Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article 17 : « *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité* »
- Les relations propriétaires-locataires, l'achat d'un bien, les actes notariés, le cadastre, le squat, les impayés de loyer, les expulsions locatives ...
- Certains groupes s'installent sur des terrains qu'ils pensent abandonnés. Quel est l'état du droit ? Quelles conséquences ?

## Le devoir de contribuer aux dépenses collectives

- Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789), article 13 : « *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* »
- Les différents impôts, directs, indirects, locaux...
- Les cotisations sociales
- Les budgets, de l'État, des collectivités locales...

# LES VALEURS

Enseigner les valeurs de la France  
 Traitement des thématiques en fonction des niveaux - grille vierge

VALEURS	Thèmes et documents associés	A1.1	A1	A2	B1
1. La démocratie					
2. L'espace de la loi. La loi, traduction de la volonté générale					
3. Séparation et équilibre des pouvoirs					
4. Le droit de voter et d'être élu					
5. Le respect des opinions					
6. La France est une République					
7. La Liberté					
8. L'égalité					
9. La Fraternité					
10. La Laïcité					
11. L'égalité des hommes et des femmes					
12. Un droit à l'instruction : l'éducation obligatoire, laïque et gratuite					

VALEURS	Thèmes et documents associés	A1.1	A1	A2	B1
13. Le devoir de défendre la Nation					
14. Le droit à une justice équitable					
15. La protection de la propriété					
16. Le devoir de contribuer aux dépenses collectives					
17. Le principe de libre-entreprise					
18. Le respect du corps humain					
19. Le respect de la vie privée					
20. Le principe de la liberté individuelle					
21. La protection des salariés					
22. La liberté de conscience et d'expression					
23. Les règles de politesse					
24. Le respect de l'espace public et des institutions					
25. La tolérance					

# LES VALEURS

Enseigner les valeurs de la France

Traitement des thématiques en fonction des niveaux

VALEURS	Thèmes et documents associés	A1.1	A1	A2	B1
<b>1. La démocratie</b>	2, 3, 4, 6. République 24. Respect institutions	Différence démocratie/dictature	Partis politiques Notion de droits et devoirs Caractéristiques d'une démocratie	Droit du sol/du sang Système politique et Comment fonctionne une ville Elections municipales	Obtention de la nationalité française S'intéresser/Participer aux élections municipales, régionales, présidentielles
<b>2. L'espace de la loi. La loi, traduction de la volonté générale</b>		Le règlement intérieur	La loi écrite accessible à tous, et applicable par tous. Le code de la route, le droit au séjour, les règles sanitaires...	Les consignes de sécurité. Contrats de travail et de location Le tribunal : le lieu d'application de la loi	La loi : un processus démocratique. La hiérarchie de normes (constitution, loi, règlement, etc...) Les lois européennes Les métiers du droit
<b>3. Séparation et équilibre des pouvoirs</b>		Repérer les noms des tribunaux dans la ville		Les tribunaux et leur fonction	Les codes civil et pénal Les autres codes Comment se défendre au tribunal
<b>4. Le droit de voter et d'être élu</b>		Oui/non : référendum	Élection en classe (représentant des élèves)	Élection en Mairie (simulation globale)	Droits et devoirs des élus
<b>5. Le respect des opinions</b>				S'exprimer sur différents supports	Différences d'opinion, de point de vue dans les journaux
<b>6. La France est une République</b>		République/monarchie Le président, le premier ministre, le gouvernement		Constitution Droits de l'homme et du citoyen	
<b>7. La Liberté</b>		La notion « liberté » Où trouve-t-on la trilogie républicaine? Repérer des interdictions	Exemples de libertés	Limites des libertés Je suis libre de ... si Je ne suis pas libre de quand...	Liberté individuelle/ liberté collective Liberté d'expression dans la presse
<b>8. L'égalité</b>		La notion « égalité » Où trouve-t-on la trilogie républicaine ? Exemples d'égalité	Égalité (religion/origine/homme/femme/salaire/éducation/ dans les soins/ au travail (handicap?))	Service public (corruption) Égalité (religion/origine/homme/femme/salaire/éducation/dans les soins/ au travail)	Faire un recours pour discrimination La HALDE Pénal/justice
<b>9. La Fraternité</b>		La notion « fraternité » Ou trouve-t-on la trilogie républicaine ? Devise Mairie	Protection sociale : Carte vitale/sésame L'accompagnement des demandeurs d'emploi (service public pour l'emploi)	Service public Fonctionnement de système social solidaire (CAF, Bourses, allocations logement, rentrée, aide sociale)	Les fonctionnements solidaires dans le cadre de la trilogie républicaine
<b>10. La Laïcité</b>	17 24	Notion de Laïcité Séparation église/état Mixité	Lieux d'application de la laïcité (exemple école) Choix d'une religion (ou changement ou refus)	Histoire des religions Histoire de l'Eglise et de la laïcité Non subventionnement des cultes	Liberté de conscience Neutralité de l'état Tolérance
<b>11. L'égalité des hommes et des femmes</b>		Domaines d'égalité hommes/femmes État civil : union, mariage, pacs (/mariage forcé)	Tâches ménagères/ Tradition du mariage/ Autorité parentale Accord genre masc./fém. Ouvrir un compte privé	Mouvement féministe années 70, planning familial, contraception, mutilations Choix d'avoir ou non des enfants	Insertion professionnelle, intervention CIDFF Congé parental Droit de retrouver son travail
<b>12. Un droit à l'instruction : l'éducation obligatoire, laïque et gratuite</b>		Principes de l'école : obligatoire, laïque et gratuite Inscription école (horaires, jours, durée) Mixité, assiduité, ponctualité, régularité Le cadre de l'école L'existence du carnet de liaison Les voyages scolaires	Le parcours scolaire (grandes étapes de la vie de l'enfant), la cantine Notation/rentrée des classe/transport scolaire Bourses, accès à l'université vacances, réunions, Assurances scolaires. Accompagner ses enfants Relations école/parents (Ex. cahier de liaison.) Élection des délégués et des parents d'élèves	L'organisation scolaire : les interlocuteurs à l'école (dont conseil de classe), l'orientation générale des enfants, les structures partenaires Parcours personnel : équivalence de diplôme/ Histoire de l'école française Etre délégué des parents d'élèves	L'orientation Les différents conseils Participer aux conseils de discipline, de parents d'élèves (négociations) Aider ses enfants à faire des choix Le soutien scolaire Se préparer à une qualification, une poursuite d'études, à l'enseignement supérieur

VALEURS	Thèmes et documents associés	A1.1	A1	A2	B1
<b>13. Le devoir de défendre la Nation</b>		Grandes dates fêtées dans le calendrier Les armistices	Les grandes guerres de la France La conquête des libertés	Les journées « défense et citoyenneté ». Le service militaire	Les guerres, les missions humanitaires dans laquelle la France, l'Europe sont impliquées
<b>14. Le droit à une justice équitable</b>	3, 4, 11, 15	La notion de justice Repérer les personnes qui peuvent nous défendre	Le recours à un avocat et au tribunal. La justice pour tous.	La présomption d'innocence. Les textes de loi comme référence (pas de loi orale) Où trouver un texte de loi? (cf Internet Legifrance). Lieux ressources : Maisons des droits, CIDF...	Le pouvoir législatif. Le vote d'une loi. Les étapes de la plainte au tribunal. La défense et l'accusation. Le devoir de vérité.
<b>15. La protection de la propriété</b>	2	La notion de propriété	Le propriétaire privé et le bailleur social	L'occupation illégale d'un lieu (squat), l'expulsion. Les relations propriétaire - locataire	La dette locative. L'achat : les actes notariés, le cadastre et l'enregistrement
<b>16. Le devoir de contribuer aux dépenses collectives</b>		Formulaire impôts (existence des impôts)	Taxes et impôts, TVA/ impôts directs et indirects, charges locatives ou de copropriété	Déclaration, mode de paiement	Service des impôts, lettre de réclamation, échéancier
<b>17. Le principe de libre-entreprise</b>		La notion de « Libre-entreprise »	Les différentes associations, entreprises	Créer son association, son entreprise CCI, chambres consulaires	Rédiger des statuts Consulter un texte juridique
<b>18. Le respect du corps humain</b>	4, 11, 20	Punition aux enfants : fessée, claque...	Disposer de son corps (autoriser à faire) Violence physique Sécurité au travail	Contraception, avortement, prostitution, torture	Mutilations sexuelles Don/prélèvement d'organes Choix du traitement de santé
<b>19. Le respect de la vie privée</b>	4, 7, 15, 24, 25	Habitation, échanges (courriers), notion de « vie privée »	Droit à l'image Secret médical Vote secret (isoloir...), CNIL, liberté de culte	Devoir de confidentialité des travailleurs sociaux, conseillers emploi etc... (déontologie), secret bancaire, respect du salarié	Fonctionnement dans le voisinage, voyeurisme Le droit de ne pas répondre
<b>20. Le principe de la liberté individuelle</b>	22	Notion de responsabilité individuelle / collective	Les responsabilités individuelles : parentale, du conducteur	La responsabilité de chacun de ses actes (le rôle de l'assurance, la loi applicable pour tous...), L'espace public et l'espace privé	Les dommages causés aux tiers, la responsabilité civile
<b>21. La protection des salariés</b>		Notions de base de droit du travail : existence d'un contrat et fiche de paie, d'un salaire minimum. Différence CDD/CDI/ intérim Age légal du travail	Informations générales droits du travail : temps de travail, période d'essai et préavis, licenciement, démission et rupture conventionnelle, organigramme Pôle emploi et l'indemnisation chômage	Détails informations : la défense des salariés (existence prud'hommes, syndicats, représentant du personnel...), médecine du travail. Le droit de grève	Fonctionnement des institutions, branches professionnelles... (convention collective, plan de formation, DIF, grilles de salaire, ...)
<b>22. La liberté de conscience et d'expression</b>	20, 10		Le respect de l'autre : religion, politique, sexualité...	Le droit de manifester. L'interdiction du racisme et de l'antisémitisme	La liberté de la presse, la censure
<b>23. Les règles de politesse</b>		Tutoyer / Vouvoyer Respecter les horaires Merci, svp Comportement	Parler bas, attendre son tour (commerces, achats) Droits des personnes âgées S'excuser en cas d'absence	Comportements polis (tenir la porte, ne pas manger avant les autres, ne pas couper la parole)	Expression de la demande (souhait/ordre) Les sujets « tabous » en France (le salaire, l'âge...)
<b>24. Le respect de l'espace public et des institutions</b>	2, 16, 25	Propreté espace public Dégradation Signalétique recyclage Notions public/privé	Fonctionnement recyclage Public/privé dans le travail et dans le quotidien (ex. Loi Evin, tél portable)	Écociyenneté Notion de respect implicite/explicite (faire la queue, ligne de courtoisie, les procédures «numéro de passage »...)	Respect des institutions (et des emblèmes), des agents et des représentants de l'Etat: législatif, exécutif, judiciaire
<b>25. La tolérance</b>	22, 24	La tolérance dans le groupe-classe	La tolérance : une règle de vie collective. Le respect des opinions (politiques religieuses, etc...)	La lutte contre les discriminations Le respect des cultures d'origine	La place des minorités culturelles ou ethniques dans la nation

## Fiche pédagogique FLI

## « La laïcité »

■ **Prérequis** : niveau A2 oral

■ **Durée** : 1h45 environ

■ **Objectifs** :

- Amener les apprenants à se questionner sur la notion de laïcité,
- Identifier leurs idées reçues et les amener à comprendre cette valeur en se penchant sur les origines du concept,
- Comprendre ce que cette valeur républicaine implique dans la vie quotidienne d'un citoyen français ou d'une personne résidant en France.

■ **Supports** :

- Pour le formateur en amont de la séance s'il souhaite se documenter sur la laïcité :
  - « Citoyenneté et démocratie : quelle laïcité aujourd'hui ? »
  - La page wikipédia sur la laïcité

## ■ Pour la séance en elle-même :

- La photo pour l'activité n°1,
- La vidéo disponible sur le lien suivant :  
[http://www.dailymotion.com/video/xeok8j\\_quelles-valeurs-republicaines-laici\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xeok8j_quelles-valeurs-republicaines-laici_news)
- Des micro-trottoirs à créer.

■ **A propos de la séance** :

*Il s'agit ici de travailler essentiellement la production et la réception orales avec les apprenants. D'autres objectifs, grammaticaux par exemple (utilisation des verbes pouvoir et devoir), peuvent venir compléter la séquence mais ne sont pas une obligation.*

## Fiche pédagogique FLI

■ **Déroulement** :■ **Activité n°1 : Sensibilisation**

*Expression orale (5 à 10 min)*

Faire décrire simplement la photo ci-dessous aux apprenants puis poser les questions suivantes :

- Selon vous est-ce que cette image a été prise en France ? Pourquoi ?
- A votre avis, quel va être le thème de notre séance d'aujourd'hui ?

■ **Activité n°2 : Remue-méninges et vidéo**

*Expression et compréhension orales*

*Expression écrite (35 à 40 min)*

**Étape 1** : Demandez aux apprenants ce qu'évoque le mot « laïcité » pour eux puis notez les mots au tableau et demandez-leur pourquoi ils ont choisi ces mots.

**Étape 2** : Montrez la vidéo sur la laïcité aux apprenants, demandez-leur de prendre des notes puis faites une restitution à l'oral.

**Étape 3** : Distribuez le texte wikipédia (cf annexes). Par groupe de deux, faites écrire aux apprenants une définition du mot laïcité.

**Étape 4** : Comparez maintenant les définitions avec les mots sur le tableau (de l'étape 1) et éliminez avec les apprenants les mots qui n'entrent pas dans la définition de laïcité.

## Fiche pédagogique FLI

### Activité n°3 : Micro-trottoir

Compréhension et expression orales  
Expression écrite (20 min)

Faites écouter aux apprenants trois micro-trottoirs que vous aurez réalisés au préalable. Les passants auront répondu aux questions suivantes :

- Selon vous la laïcité est-elle une valeur importante de la République française ?
- En France, qu'implique la laïcité dans la vie de tous les jours ?
- Pourriez-vous vivre dans un pays non laïque ?

**Étape 1 :** Après une première écoute, effectuez une compréhension globale du document sonore : (situation de communication, nombre de personnes, sujet abordé, etc.)

**Étape 2 :** Faites maintenant une compréhension détaillée en demandant aux apprenants de prendre des notes par groupe (groupe 1\_ personne n°1, groupe 2 \_ personne n°2...) et faites une restitution à l'oral.

Questions	Selon vous la laïcité est-elle une valeur importante de la République française ?	En France, qu'implique la laïcité dans la vie de tous les jours ?	Pourriez-vous vivre dans un pays non laïque ?
Personne n°1			
Personne n°2			
Personne n°3			

**Étape 3 :** Posez des questions comme :

- Les trois personnes interrogées sont-elles d'accord ? Pourquoi selon vous ?
- Partagez-vous la même opinion que les personnes interrogées ? Pourquoi ?

## Fiche pédagogique FLI

### Activité n°4 : Origines de la laïcité

Expression orale et compréhension écrite  
(15 min)

**Étape 1 :** Par petits groupes, demandez aux élèves d'associer une loi et la date qui lui correspond.

**Étape 2 :** Demandez ce que ces lois signifient selon eux puis expliquez-leur chaque loi.

1905		Loi interdisant, dans les établissements scolaires, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse
1881-1882		L'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame la liberté religieuse : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses (...) ».
26 août 1789		Loi de séparation des Églises et de l'État : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »
15 mars 2004		Les lois Jules Ferry instituent l'école publique gratuite, laïque et obligatoire

### Activité n°5 : Débat

Expression orale (10 à 15 min)

« Pour ou contre un état laïque ? »

Cette activité peut être un véritable débat en classe ou alors un jeu de rôle dans lequel la classe est séparée en deux groupes : les « pro » contre les « anti » laïcité.

#### Travail à faire

Deux possibilités :

- Effectuer une recherche sur les autres états laïques du monde et dire si leur concept de laïcité est différent du nôtre (possible uniquement si les stagiaires ont des bases de navigation Internet).
- Ecrire un texte personnel sur lequel ils donnent leur définition et leur opinion sur la laïcité.

Concept possible à aborder par la suite : l'école et la scolarité (en référence à la photographie de l'activité 1)

## Fiche pédagogique FLI

## TEXTES ET SITES UTILISABLES PAR LES FORMATEURS

1/ Article du site [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

## « Citoyenneté et démocratie : quelle laïcité aujourd'hui ? »

## Quelques dates clés

**26 août 1789** : L'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame la liberté religieuse : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses (...) ».

**1791** : La constitution instaure la liberté des cultes.

**1881-1882** : Les lois Jules Ferry instituent l'école publique gratuite, laïque et obligatoire.

**1905** : Loi de séparation des Églises et de l'État : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte » (art.2).

**1946** : Inscription du principe de laïcité dans le préambule de la constitution. Principe qui établit, sur le fondement d'une séparation rigoureuse entre l'ordre des affaires publiques et le domaine des activités à caractère privé, la neutralité absolue de l'État en matière religieuse. 1959 : La loi Debré accorde des subventions aux écoles privées sous contrat.

**1989** : Incidents dits « du foulard islamique » suivis des avis des 27 novembre 1989 et 2 novembre 1992 du Conseil d'État privilégiant une solution au cas par cas.

**15 mars 2004** : Loi interdisant, dans les établissements scolaires, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse.

## Quelques pistes de réflexion

## La laïcité est un fondement de la République en France

La laïcité est une « invention française », fruit de notre histoire. Quels en sont les fondements ?

● **Toute religion entretient des rapports ambigus avec le pouvoir civil.** Par exemple, le christianisme a posé le principe d'une séparation des ordres (Dieu et César), mais l'histoire illustre à l'envi une lutte, parfois violente, pour la prééminence temporelle. Les rois de France ont toujours voulu montrer la prééminence de leur pouvoir sur celui de l'Église, tout en donnant à la religion catholique une place officielle quasi-exclusive. Les autres religions sont donc alors opprimées (guerres de religion, révocation de l'édit de Nantes) ou réduites à une place secondaire.

● **La Révolution française a posé les bases de la liberté religieuse et de la séparation entre l'État et l'Église.** Le XIX<sup>e</sup> siècle fut marqué par l'alternance entre affirmation de la place privilégiée de la religion catholique et progrès de l'idée laïque. La loi de 1905 clôt ce mouvement, la République s'affirmant laïque et la religion étant définitivement cantonnée à la sphère privée. Au XX<sup>e</sup> siècle, la question de la laïcité se concentre surtout sur l'école.

● **Le principe de laïcité inscrit dans la constitution constitue aujourd'hui un des fondements de la République française.** Elle trouve sa principale expression dans l'enseignement, mais se traduit aussi par un encadrement des relations financières entre les collectivités publiques et les religions et par le principe de neutralité des services publics. Elle repose sur deux principes : l'obligation de l'État de ne pas intervenir dans les convictions de chacun et l'égalité de tous devant la loi, quelle que soit leur religion. Elle implique ainsi la liberté de conscience et de culte, la libre organisation des Églises, leur égalité juridique, le droit à un lieu de culte, la neutralité des institutions envers les religions, ainsi que la liberté d'enseignement.

## La laïcité à l'école

● La laïcité à l'école publique s'est peu à peu imposée, sans remettre en cause l'existence d'écoles privées (loi Falloux, 1850). La loi de 1882 a imposé la laïcité des programmes et des locaux des écoles publiques. La loi de 1905 instaure une séparation institutionnelle. Le combat laïque se justifie alors au nom d'une morale républicaine : l'école forme les citoyens, assure l'unité de la nation, les enseignants étant porteurs de l'intérêt général. La querelle de la laïcité s'incarne alors dans la lutte entre l'école publique et l'école privée.

## 2/ Extrait de la page « laïcité » sur wikipédia :

« Pays constitutionnellement laïques

● France : article 1 de la constitution de 1958. (Voir aussi l'article détaillé : Laïcité en France; mais concordat pour l'Alsace-Moselle)

● Inde : 42<sup>e</sup> amendement à sa Constitution de 1947, le Constitution Act (1976) a permis d'inclure le mot secular devant les mots « Democratic Republic » dans son préambule.

## Fiche pédagogique FLI

● Japon : article 20 de la Constitution de 1947. Durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et particulièrement durant les années 1930, les régimes militaristes qui gouvernèrent le Japon avaient imposé le « shintoïsme d'État », forme exacerbée et instrumentalisée du shintoïsme traditionnel. Élaborée et adoptée durant l'Occupation américaine (1945-1952), la Constitution actuelle intègre les conceptions occidentales de laïcité et de séparation de l'Église et de l'État.

● Mexique : article 3 (éducation laïque) et l'article 24 (liberté de pratique religieuse) de la Constitution mexicaine de 1917.

● Uruguay : article 3 de la constitution de 1964 (Tous les cultes sont libres en Uruguay. L'État ne soutient aucune religion.)

● Éthiopie : article 11 de la constitution de 1994: «1. L'État et la religion sont séparés.» 31

● Bolivie, depuis le 26 janvier 2009

● États-Unis : l'État fédéral est officiellement laïque (1<sup>er</sup> amendement de la Constitution) mais certains États financent certaines religions[réf. nécessaire]. La Cour suprême a accepté de se saisir d'une affaire, où la Cour d'appel pour le neuvième circuit avait jugé, le 14 mai 2008 inconstitutionnelle la présence d'une croix dans un mémorial commémorant la guerre de 1914-18 sur un terrain fédéral dans le désert du Mojave (le Mojave National Preserve (en)) 32,33.

● Turquie : dans la constitution, 10 décembre 1937 par « l'État turc est républicain, nationaliste, populiste, étatiste, laïc et réformateur » (Türkiye Devleti, Cumhuriyetçi, Milliyetçi, Halkçı, Devletçi, Laik ve \_nkılâpçı'dır), les « six principes d'Atatürk ». Cependant, l'État turc finance la formation des imams musulmans et la création d'écoles coraniques[réf. nécessaire].

● Sahara Occidental

● Portugal : l'article 41, paragraphe 4 de la constitution de 1976, établit que l'État est laïc. Toutefois, il s'agit là d'une laïcité seulement théorique, car le concordat de 1940 avec le Saint-Siège est resté en vigueur, de même que la loi no 4 du 21 août 1971, souvent qualifiée de loi relative à la liberté religieuse, qui affirme également le statut spécial de l'Église catholique romaine. Cette spécificité a été encore confirmée en 2004, lorsque le Portugal a signé avec le Saint-Siège un nouveau concordat, permettant d'actualiser l'ancien dont certaines dispositions, en particulier relatives aux activités missionnaires dans les anciennes colonies portugaises, étaient obsolètes. Le nouveau concordat reconnaît certes la liberté religieuse, mais « garantit le caractère exceptionnel des relations entre le Portugal et l'Église catholique sans que rien n'entre en contradiction avec l'ordre juridique portugais », et montre bien que le principe constitutionnel de laïcité n'est que purement formel.

● Brésil : Les Églises exercent une forte influence dans la politique brésilienne<sup>34</sup>. Elles interviennent dans les débats des campagnes électorales. Plusieurs partis politiques ont un nom qui évoque une religion : Partido Social Cristão, Partido Social Democrata Cristão ou encore Partido Trabalhista Cristão. Au Parlement brésilien, le groupe évangélique est composé de 63 députés (sur 513) et 3 sénateurs (sur 81) 34. »

## 3/ Article du Nouvel obs du 28 mars 2010

## Laïcité : 71% de Français favorables à la loi de 1905

Selon un sondage Ifop pour le quotidien La Croix, samedi 22 mars, plus de sept Français sur dix (71%) veulent garder en l'état la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat. Selon ce sondage, 21% des personnes interrogées estiment qu'il faudrait en réformer certains aspects et 7% la supprimer.

Le suffrage universel, avec 41%, est classé comme le plus important des grands principes républicains, suivi par la laïcité (30%), la liberté syndicale (12%), la liberté d'association (9%) et la libre constitution des partis politiques (8%).

Les propos du président Nicolas Sarkozy sur «les racines chrétiennes de la France» reçoivent un accueil très mitigé: 49% jugent qu'il a eu raison et le même pourcentage qu'il a eu tort. Sa déclaration sur «le rôle civilisateur des religions» est en revanche majoritairement repoussée: 56% disent qu'il a eu tort et 42% raison.

**Les religions, sources de tensions.** Près de neuf sondés sur dix (87%) estiment que les religions peuvent créer des tensions au sein de la société mais 79% qu'elles peuvent contribuer à transmettre aux jeunes des repères et des valeurs positives (respect de l'autre, tolérance, générosité). 79% également estiment que la laïcité doit consister à respecter toutes les croyances et ne doit pas considérer les religions comme un danger mais comme un atout pour la société. 77% déclarent que la religion relève de la vie privée et 60% que croire en Dieu est une aide et un soutien dans la vie de tous les jours.

[Ce sondage a été réalisé les 6 et 7 mars par téléphone auprès de 959 personnes âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas]

## 4/ Sitographie :

[www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/citoyennete-democratie/quelle-laicite-aujourd-hui.html](http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/enjeux/citoyennete-democratie/quelle-laicite-aujourd-hui.html)  
[www.france.fr](http://www.france.fr)

# Fiche pédagogique FLI

## « Les symboles de la République »

■ Niveau : A1.1 – A1

■ Durée : 8h (2 séances de 4h)

■ Objectifs :

- Comprendre l'origine et la symbolique du drapeau français et de la devise française.
- Se familiariser avec les valeurs qui fondent l'unité de la République Française et se les approprier en les comparant aux valeurs qui sont véhiculées par les symboles de son propre pays (approche transculturelle).
- Appréhender la formation linguistique comme un groupe social partageant des valeurs, des objectifs et des idées communes.
- Se considérer comme un membre de ce groupe afin d'accéder à un premier niveau d'intégration.

■ Présentation :

■ Cette animation a pour point de départ quatre documents authentiques comportant le logo de la République française :

- Le livret « *Vivre le français* » édité par le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire que possède chaque stagiaire.
- Une carte électorale (Ministère de l'intérieur).
- Un avis d'imposition (taxe d'habitation) 2011 (Direction générale des finances publiques).
- Un formulaire de demande de renouvellement de carte de résident (Préfecture du Calvados, janvier 2012).

■ L'animation comprend une amorce, 5 activités (dont 3 sont déclinées en deux niveaux de difficulté A1.1 et A1) et une tâche finale.

- **Amorce** : A partir de l'observation des 4 documents authentiques, faire donner la nature et la fonction de chaque document, puis faire identifier le logo de la République française comme élément commun. [5mn]
- **Activité 1** : « Le logo de la République Française ». Support commun S1. [1h]
- **Activité 2** : « Le drapeau français ». Support A1.1 (S2a) et support A1 (S2b). [15mn]
- **Activité 3** : « La devise française ». Support A1.1 (S3a) et support A1 (S3b). [40mn]
- **Activité 4** : « Les symboles de votre pays ». Support A1.1 (S4a) et support A1 (S4b). [1h30]
- **Activité 5** : « Connaissez-vous ces drapeaux ». Support commun S5. [30mn]
- **Tâche finale** : « Créez un drapeau symbolisant la formation linguistique et une devise pour le groupe ». Support commun S6 pour réaliser la maquette. [4h]

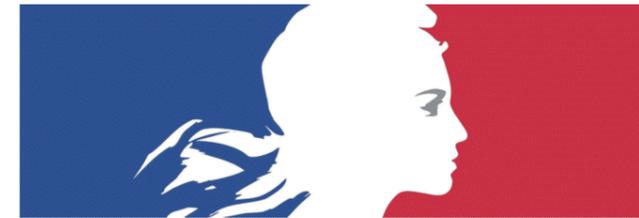
■ Descriptif de l'animation : supports et méthode

La présente animation a été réalisée avec un groupe de 10 apprenants de niveaux infra A1.1 à A1 et originaires de 10 pays différents. Ce brassage culturel au sein du groupe a permis de développer l'approche transculturelle et de dynamiser les débats. Je présenterai tout d'abord les supports que j'ai proposés puis la démarche réalisée.

# Fiche pédagogique FLI

## Activité 1 : Le logo de la République Française

a- Observez ce logo :



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

b- Quels sont les différents éléments qui le composent ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

c- Sur quels types de documents peut-on le trouver ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

d- Connaissez-vous d'autres symboles de la République Française ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

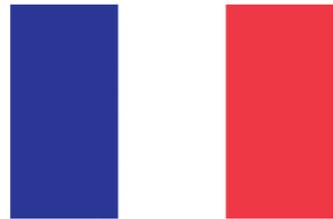
.....

.....

.....

## Fiche pédagogique FLI

### Activité 2 : Le drapeau français



a- Combien y a-t-il de couleurs ?

.....

b- Quelles sont ces couleurs ?

.....  
 .....  
 .....

### Activité 3 : La devise française

a- Ecrivez la devise française :

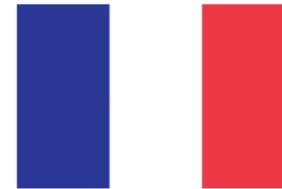
.....  
 .....  
 .....

b- Eliminez (X) les mots qui ne font pas partie de la devise française :

Amitié	Société	Fraternité	Solidarité
Liberté	Famille	Unité	Égalité

## Fiche pédagogique FLI

### Activité 2 : Le drapeau français



- Lisez le texte suivant et répondez aux questions :

#### Le drapeau français

*Emblème national de la Cinquième République, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics. Il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.*

Source : <http://www.elysee.fr>

a- Que symbolisent les couleurs du drapeau français ?

.....

b- De quand date-t-il ?

.....  
 .....  
 .....

c- Sur quels bâtiments pouvez-vous le voir ?

.....

### Activité 3 : La devise française

A partir de ce que vous avez pu vivre ou observer depuis que vous vivez en France, donnez une définition pour chaque mot qui compose la devise française :

- Liberté :

.....  
 .....

- Égalité :

.....  
 .....

- Fraternité :

.....  
 .....

# Fiche pédagogique FLI

## Activité 4 : Les symboles de votre pays

a- Complétez le tableau suivant :

- Découpez et collez l'image de votre drapeau au bon endroit.
- Ecrivez le nom de votre pays au bon endroit.

Pays	Drapeaux

b- Décrivez votre drapeau (couleurs, motifs, symboles...), sur le drapeau de mon pays, il y a :

.....  
 .....  
 .....

c- Votre pays a-t-il une devise ?                      Oui                       Non

d- Ecrivez la devise de votre pays ou le titre de votre hymne national :

.....  
 .....  
 .....



# Fiche pédagogique FLI

## Activité 4 : Les symboles de votre pays

a- Complétez le tableau suivant (découpez et collez l'image de votre drapeau) :

- Découpez et collez l'image de votre drapeau au bon endroit.
- Ecrivez le nom de votre pays au bon endroit.

Pays	Drapeaux

b- Décrivez votre drapeau (couleurs, motifs, symboles...), sur le drapeau de mon pays, il y a :

.....  
 .....  
 .....

c- Votre pays a-t-il une devise ?                      Oui                       Non

d- Si votre pays a une devise, citez-là dans votre langue. Si votre pays n'en a pas, donnez le titre de votre hymne national.

.....  
 .....

e- Expliquez le sens de cette devise ou de cet hymne.

.....  
 .....  
 .....

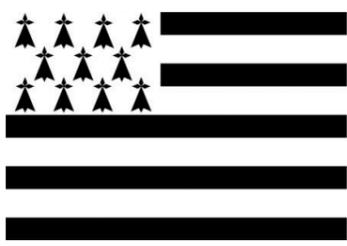
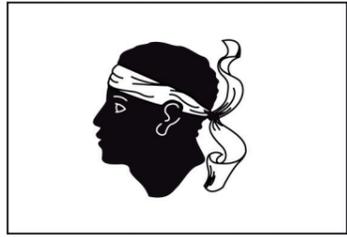
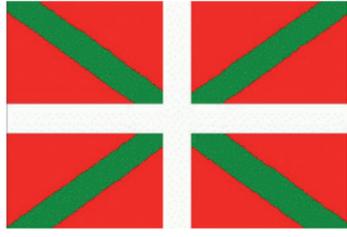
f- Y a-t-il des points communs entre les valeurs nationales de votre pays et celles de la France (donnez deux exemples) ?

1- .....  
 .....  
 2- .....  
 .....

# Fiche pédagogique FLI

## Activité 5 : Connaissez-vous ces drapeaux ?

a- Complétez le tableau suivant

1		C'est le drapeau de : ..... .....
2		C'est le drapeau de : ..... .....
3		C'est le drapeau de : ..... .....
4		C'est le drapeau de : ..... .....

b- Débat : Et vous, à quelle(s) communauté(s) appartenez-vous ?

# Fiche pédagogique FLI

## Activité 1 : « Le logo de la République Française » Support S1. [1h]

- Avec le groupe complet, demander aux stagiaires de :
  - ✓ Nommer les différents éléments qui composent le logo (le drapeau français, le profil de Marianne, la devise et la mention « République Française »).
  - ✓ Donner d'autres exemples de documents sur lesquels on trouve le logo.
  - ✓ Citer d'autres symboles représentant la France.
- Donner quelques explications sur le contexte historique de création de la République (dates importantes, origine de la figure de Marianne, etc.).

**Remarque :** J'avais prévu de faire ce point historique au terme de l'activité 2 mais les stagiaires avaient beaucoup de questions et pensaient que la République était née au moment de la seconde guerre mondiale. Malgré la formation civique proposée par l'OFII à laquelle la majorité de mes stagiaires avaient participé, il y avait beaucoup de confusion. J'ai donc décidé de faire un point historique dès l'activité 1.

## Activité 2 : « Le drapeau français » Support A1.1 (S2a) et support A1 (S2b). [15mn]

- Support S2a (alpha et post-alpha, sous tutelle du formateur) :
  - ✓ Aider les stagiaires à lire les questions (combien y a-t-il de couleurs ? Quelles sont les couleurs ?) et à y répondre.
- Support S2b (stagiaires en autonomie) :
  - ✓ Expliquer les consignes et laisser les stagiaires lire le texte puis répondre aux questions posées.
- Correction en commun.

## Activité 3 : « La devise française » Support A1.1 (S3a) et support A1 (S3b). [40mn]

- Support S3a (alpha et post-alpha, sous tutelle du formateur) :
  - ✓ Aider les stagiaires à écrire la devise française en s'aidant éventuellement du logo de l'activité 1.
  - ✓ Faire lire les huit mots du deuxième exercice et aider les stagiaires à éliminer les intrus.
- Support S3b (stagiaires en autonomie) :
  - ✓ Expliquer les consignes et laisser les stagiaires répondre aux questions posées.
- Correction en commun de l'activité réalisée par le groupe de niveau A1 et discussion / ouverture sur les valeurs de la République, l'unité de la nation.

**Remarque :** De manière générale, les stagiaires ont exprimé le fait que les valeurs représentées par la devise étaient de bonnes valeurs et correspondaient à l'idée qu'ils se faisaient de la France avant d'y vivre. Ils ont fait remarqué que la notion d'égalité ne s'appliquait pas à eux notamment lorsqu'ils allaient à la préfecture (file d'attente énorme dès 3h du matin, distribution aléatoire d'un nombre limité de numéros pour pouvoir entrer le tout sous surveillance policière). Difficile dans ces conditions d'amener les stagiaires à s'approprier les valeurs de la République.

## Activité 4 : « Les symboles de votre pays » Support A1.1 (S4a) et support A1 (S4b). [1h30]

Travail préalable du formateur : réaliser des supports sur lesquels sont représentés les drapeaux des pays d'origine de chaque stagiaire (chaque stagiaire doit avoir son propre drapeau). Il faut également avoir listé les devises ou les hymnes de chaque pays représenté.

- Amorces :
  - ✓ Montrer aux stagiaires les supports représentant les drapeaux.
  - ✓ Leur demander de lever la main lorsqu'ils voient un drapeau qu'ils connaissent (le leur) et de donner le nom de leur pays.

## Fiche pédagogique FLI

- ✓ Donner à chaque stagiaire le support correspondant au drapeau de son pays.
- ✓ Support S4a (alpha et post-alpha, sous tutelle du formateur) :
- ✓ Aider (si besoin) les stagiaires à réaliser l'activité (collage, découpage et questions).
- Support S4b (en autonomie) :
- ✓ Expliquer les consignes. Demander aux stagiaires de compléter le tableau de l'activité 4 (nom de leur pays, drapeau) et de répondre aux questions.
- Correction, mise en commun des réponses. Ouvrir la discussion pour amener les stagiaires à identifier des valeurs partagées par tous les membres du groupe.

**Remarque :** *Beaucoup d'enthousiasme de la part des stagiaires pour cette activité. L'approche transculturelle permet à chacun de se mettre en position d'apprendre quelque chose aux autres. Les stagiaires les moins à l'aise à l'oral prennent volontiers la parole dans ce contexte. C'est un bon moyen pour amorcer un travail nécessitant une collaboration entre les membres du groupe (tâche finale). Une attention particulière doit cependant être portée au parcours de vie de chaque stagiaire. J'ai dû faire face à des débordements d'émotion de la part de certains (3 stagiaires) qui soit souffraient de l'éloignement par rapport à leur pays d'origine, soit avaient vécu des moments dramatiques dans leur pays d'origine et ne souhaitaient pas le présenter.*

### Activité 5 : « Connaissez-vous ces drapeaux » Support S5. [30mn]

- Demander aux stagiaires s'ils connaissent les drapeaux régionaux présentés. Expliquer l'origine de ces drapeaux.
- Ouverture / débat : expliquer qu'un drapeau n'est pas forcément le symbole d'un pays mais d'un groupe partageant des valeurs, des intérêts, des idées communes afin d'amener les stagiaires à considérer la classe comme un groupe social. Présentation rapide de la tâche finale.

**Remarque :** *Peu d'intérêt manifesté par les stagiaires pour la dernière partie de l'activité (débat sur les valeurs partagées) d'où une grande inquiétude de ma part concernant la réalisation de la tâche finale le lendemain. J'ai pensé que j'avais mal conduit la première partie de l'animation et que j'avais donné trop d'explications historiques. J'avais beaucoup réfléchi à la manière de présenter un contenu citoyen en formation pour que les stagiaires puissent, au moins en partie, s'approprier les notions évoquées. Je me suis vraiment demandé si j'avais choisi la bonne méthode avec mon animation.*

### La tâche finale : enjeux et résultats

La tâche finale consiste à donner pour mission aux stagiaires de concevoir et réaliser de manière collégiale le drapeau de la classe et créer une devise symbolisant les valeurs partagées par les membres du groupe.

Cette tâche implique un gros travail préparatoire avant de passer à la phase de réalisation :

- ✓ Organiser un débat visant à définir l'apparence du drapeau (couleurs, formes, motifs, etc.) et la devise.
- ✓ Valider systématiquement les choix par un « vote à mains levées ».
- Drapeau : Nombre de couleurs, choix des couleurs, motif (oui ou non, si oui lequel).
- Devise : nombre de mots, choix des mots.
- ✓ Faire dessiner à chaque stagiaire le projet (drapeau + devise) sur le support ci-après et définir les tâches de chacun pour la réalisation (recherche documentaire, prise de mesures, découpage, etc.).
- ✓ Réalisation. Travail préalable du formateur : se procurer un support de réalisation et le matériel nécessaire à l'exécution.

## Fiche pédagogique FLI

### Créez un drapeau symbolisant la formation linguistique et une devise pour le groupe

- 1- Discutez avec les autres membres du groupe pour déterminer l'apparence du drapeau (forme, couleurs, etc.) et les mots qui vont composer votre devise.
- 2- Validez les choix du groupe par un vote à mains levées.
- 3- Réalisez une maquette du drapeau dans le cadre ci-dessous et écrivez la devise choisie :

## Fiche pédagogique FLI

Pour guider le travail et en présenter les principales phases, le support suivant a été donné à chaque stagiaire :

Au regard du bilan que j'avais dressé de la journée précédente, le travail préparatoire s'annonçait compliqué et je n'étais absolument pas sûre d'être capable de susciter l'intérêt des stagiaires, ni d'arriver à la phase de réalisation. De mon point de vue, les activités que j'avais proposées étaient trop artificielles et ne pouvaient conduire à un processus d'appropriation. J'avais tort de m'inquiéter puisque les stagiaires avaient beaucoup réfléchi à tout ce qui avait été abordé la veille et à la manière de le réinvestir au travers de la réalisation de la tâche.

Concrètement, le débat visant à déterminer l'apparence du drapeau et la devise s'est d'abord porté sur les mots qui pouvaient composer cette dernière. Là encore, j'étais dans l'erreur. Je pensais qu'il était plus facile pour les stagiaires de partir du plus concret (le visuel du drapeau) pour aller vers les concepts. En voyant qu'il était plus facile pour le groupe de travailler d'abord sur la devise, j'ai commencé par faire un tour de table et demandé à chaque personne de me donner un ou deux mots qui, selon eux, représentaient la formation. Les résultats ont été les suivants : apprendre/ apprentissage – amis – solidarité – liberté – progrès – tolérance – égalité – Marianne – respect – France – ensemble. Mon rôle a été d'expliquer le sens exact de ces mots mais en aucun cas de faire le tri. Je n'ai eu qu'un rôle d'animatrice dans le débat (qui a duré 2h30). Après discussion, les stagiaires ont décidé d'éliminer certains de ces mots et de garder : Solidarité – Egalité – Respect – Tolérance – Progrès en Français. Ce qui a donné la devise finale : « Egalité, Solidarité, Respect et Tolérance pour des Progrès en Français ».

Concernant le drapeau, les stagiaires ont directement manifesté leur volonté de ne garder que trois couleurs et de ne pas utiliser celles du drapeau français (afin de donner une autonomie au symbole de leur classe). Le choix s'est ensuite vite porté (30mn) sur le noir, le blanc et le rouge, le noir et le blanc symbolisant des couleurs de peau et le rouge l'amour. Le travail sur la symbolique des couleurs est intéressant. Certains stagiaires ont dépassé les connotations négatives associées à la couleur rouge dans leur pays (mort, sang, etc.) pour adopter la symbolique occidentale. Cela n'indique en aucun cas un reniement de ses propres codes mais une ouverture sur de nouveaux et donc une appropriation mesurée. Enfin, une stagiaire (Mme A. en l'occurrence) a proposé d'intégrer l'image d'une « poignée de mains » fraternelle entre deux personnes de couleur de peau différente au centre du drapeau, en précisant que la main blanche devait partir de la partie noire du drapeau et la main noire de la partie blanche.



## Fiche pédagogique FLI

La phase de réalisation a duré 1h en présence de sept stagiaires (les autres ayant des impératifs horaires à respecter). Un groupe de stagiaires s'est occupé de chercher l'image de la « poignée de mains » sur Internet. Un autre a cherché sur Word une police permettant d'unifier la forme de la devise. Un troisième groupe s'est occupé de la prise de mesures et de la réalisation du cadre. Enfin, un dernier groupe s'est occupé du découpage des panneaux rouges et noirs. Chaque stagiaire a par ailleurs colorié une partie de la devise. Pour ma part, j'avais la mission de procéder au collage de chaque élément.

### Conclusions sur cette animation

Lors de la conception de cette animation, je n'ai pas cessé de réfléchir à la manière d'impliquer les stagiaires dans une séance portant sur un thème citoyen. Concevoir une tâche portant sur un thème de cette nature me semblait impossible. C'est certainement ce qui a généré mes doutes concernant la pertinence de mes supports au terme de la première séance consacrée à cette animation. J'avais par ailleurs écouté une conférence de Maria-Alice MEDIONI dans laquelle elle mettait en garde contre la disproportion entre l'importance de la tâche et son efficacité pédagogique (« tout ça pour ça ? »). Ce n'est qu'en voyant mes stagiaires s'impliquer dans la mission que je leur avais confié que j'ai réalisé que c'est justement dans une animation portant sur une thématique citoyenne, faisant intervenir des concepts abstraits et des contenus qui peuvent paraître rébarbatifs, que la tâche a toute sa place et qu'elle prend tout son sens. C'est un moyen pour les stagiaires de confronter leurs propres codes culturels à ceux de leur pays d'accueil et de trouver par eux-même un juste équilibre. Comme je le disais dans la première partie de ce journal de bord (1-), l'attachement que j'ai pour mes stagiaires m'a incité à considérer l'introduction des thèmes liés à la citoyenneté comme de l'impérialisme. C'était une erreur et cette animation m'a aidée à en prendre conscience.

## Bibliographie

**Bibliographie succincte sur les valeurs (principes fondamentaux et usages) de la République française**

en vue de l'intégration de la composante culturelle dans les formations linguistiques pour les migrants (niveau A11 à B1 et au-delà si demandé par le public en formation)

DAIC (Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté) et HCI (Haut conseil à l'intégration), (2012), Enseigner les valeurs de la France dans le cadre du Français langue d'intégration -

**Les 25 fiches essentielles à l'usage du formateur FLI**

Documentation française (2007), *Les valeurs de la République*,

Ce numéro explique ce que signifie l'idée de République et passe en revue les grandes valeurs qu'elle véhicule dans l'idéologie républicaine.

*Introuvable modèle républicain* (Christophe Prochasson)

*Les caractéristiques de la culture républicaine* (Serge Berstein)

*Le double héritage de la République* (Pierre Nora)

*La citoyenneté* (Thierry Leterre)

*République et démocratie* (Marc Sadoun)

*La logique de la nation* (Dominique Schnapper)

*Nation et solidarité* (Pierre Rosanvallon)

*La liberté* (Thierry Leterre)

*L'autorité de l'État face au nouveau militantisme* (Dominique Reynié)

*L'égalité* (Raymond Boudon)

*La solidarité* (Emmanuelle Huisman-Perrin)

*Fraternité* (Mona Ozouf)

*La sécurité* (Didier Peyrat)

*Le civisme entre libéralisme et républicanisme* (Alain Renaut)

*Patrie et universalisme* (Claire Demesmay)

*La laïcité* (Dominique Borne)

*Le mérite* (Dominique Borne)

*Le progrès* (Philippe Raynaud)

*République, histoire et mémoire* (Patrick Garcia)

HCI (Haut conseil à l'intégration), Documentation française, *Etudes et intégration* (2008)

*Faire connaître les valeurs de la République. Les élus issus de l'immigration dans les conseils municipaux*, 2001-2008

Ce rapport comprend deux volets : un avis relatif à « la connaissance des valeurs de la République », et une étude statistique sur « les élus issus de l'immigration dans les conseils municipaux ». La demande d'avis du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, au Haut Conseil à l'intégration, devait permettre de mettre en place des outils d'évaluation de la connaissance des valeurs et des symboles qui fondent le pacte républicain. L'étude statistique sur les élus issus de l'immigration s'inscrit dans le prolongement des travaux que le Haut Conseil a engagés en octobre 2006 lors du colloque avec Sciences Po, co-organisé avec l'Agence nationale pour la cohésion nationale et l'égalité des chances (ACSE) sur : « La diversité et la représentation politique ». À partir des élections de 2001 et de 2008, cette étude permet d'évaluer la place des personnes issues de l'immigration dans les conseils municipaux des villes de plus de 9 000 habitants.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/094000180/0000.pdf>

M. BORGETTO, *La notion de fraternité en droit public français : Le passé, le présent et l'avenir de la solidarité*, LGDJ

Thèse... donc pas toujours très facile d'accès

## Bibliographie

O. DUHAMEL, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris, Seuil

B. De GUNTEN (Dir.) (2008), *Les institutions de la France*, Paris, Nathan, Collection Repères pratiques.

Ouvrage synthétique sur la question

R. REMOND (2002-dernière édition), *Le XX<sup>e</sup> siècle de 1914 à nos jours*, Paris, Point Seuil  
Très complet et très reconnu sur l'histoire de France.

On peut aussi feuilleter (surtout le début)

Montesquieu, *De l'esprit des lois*

et relire les autres classiques : Platon, Diderot, Rousseau, Locke...

**Sur la compétence culturelle**

Tous les articles de Christian Puren sur la question ([www.christianpuren.com](http://www.christianpuren.com))

Entre autres :

(2010), La problématique de la compétence culturelle dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle perspective actionnelle.

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article2942>

(2012), Synthèse d'une conférence (du 7 juin 2012) : « Apprentissage de la citoyenneté et composantes de la compétence culturelle dans un enseignement de type FLI » (Français langue d'intégration)

<http://www.christianpuren.com/2012/07/03/synth%C3%A8se-d-une-conf%C3%A9rence-du-7-juin-2012-apprentissage-de-la-citoyennet%C3%A9-et-composantes-de-la-comp%C3%A9tence-culturelle-dans-un-e-enseignement-de-type-fl-fran%C3%A7ais-langue-d-int%C3%A9gration/>

**MANUELS DIDACTIQUES**

... pouvant être utilisés (en partie) pour traiter, directement ou indirectement, dans une tâche à réaliser, dans un scénario pédagogique dans une activité langagière... pour traiter la compétence culturelle et citoyenne (Liste non exhaustive).

**Sur les institutions**

- R. Bourgeois et P. Terrone (2001), *La France des institutions – Le citoyen dans la nation*  
Grenoble, PUG

*Les institutions dans l'histoire – M. Martin, citoyen français – La vie personnelle du citoyen – Le citoyen et la nation – Droits et devoirs – Le citoyen et le travail – La commune – Le département – La région – L'Etat : l'exécutif, les assemblées, les conseils – Le citoyen et la justice – Les grandes administrations*

- A. Martin et al. (1988), *Les institutions de la France*, Paris, Nathan,  
De la France à l'OCDE.

**Institutions – Economie – Culture...**

- O. Grand-Clément (2008), *Civilisation en dialogues*, Paris, CLE international,  
Institutions – Economie – Vie culturelle

- N. Mauchamp (2001), *La France d'aujourd'hui - Civilisation, Paris, CLE international*,  
*Europe - Société – Famille – Ecole et formation – Travail Vie quotidienne – Loisirs – Santé – Vie politique et administrative – Loi – Economie*

## Bibliographie

## ■ Histoire – Géographie – Patrimoine culturel...

- N. Mauchamp (2004), *La France de toujours - Civilisation sur l'histoire*, Paris, Clé internationale  
*Histoire – Géographie – Patrimoine culturel – Les régions – L'Outre-Mer – L'union européenne*  
 - A. Monnerie (1996), *La France aux cent visages*, Paris, Hatier Didier

Que reste-t-il ... de l'histoire ... de la préhistoire à l'époque moderne – Hier et aujourd'hui : mode, vin, gastronomie, sciences et techniques – Société : institutions, éducation, transports, travail, santé, consommation et budget, temps libre – Les régions – Humeurs et valeurs (écologie, familles, exclusion et solidarité, France terre d'accueil, francophonie, croyances et valeurs, médias et culture, commerce et création, images du bonheur

## ■ Sur la vie quotidienne

- R. Roesch et R. Rolle-Harold (2001), *La France au quotidien*, Grenoble, PUG  
*Le calendrier – La famille – La table – La santé – Les loisirs – L'argent – Se loger – Se déplacer – Jusqu'au bas – Après le bas – Au travail*  
 - Ch. Adante et M-L. Chalaron (2003), *A propos : dossiers thématiques*, Grenoble, PUG  
*La rue, la ville – Identité, identités – Habitat, logement – Emploi, travail, profession – Temps libre, loisir, fêtes – Amis, famille, relations – Achat, argent, dépenses – Sport, santé*

## ■ Vivre en France – Citoyenneté - Usage

- C. Carlo et L. Bringuier (2006), *Trait d'Union – Culture et citoyenneté*, Paris, CLE internationale  
*Famille : vie privée et vie sociale – Système des soins – Système scolaire – Vivre dans son environnement – Etat républicain et démocratique – Un pays multiple*  
 - CIMADE, *Apprendre le français, vivre dans la cité*. Rapport d'expérience. Démarche, activités et supports de formation au français avec des demandeurs d'asile et des réfugiés en Ile-de-France  
*De la précarité au désir d'apprendre – La vie dans le projet – La vie sociale et culturelle – La vie administrative et juridique : l'accès aux droits – La vie citoyenne – La vie professionnelle : identifier ses compétences*  
 Téléchargeable sur le site de la Cimade : <http://www.cimade.org/publications/25>

## ■ Vie professionnelle – Citoyenneté - Usages

- C. Verdier (2005), *Trait d'union – Insertion professionnelle*, Paris, CLE internationale  
 - Ross Steele (2002), *Civilisation progressive du français*, CLE internationale  
*Géographie – Histoire – Repères politiques – Repères économiques – Repères sociaux (Famille – Ecole – Travail) – Repères culturels – Repères quotidiens (Chez soi – A table – Consommer – Chez le médecin – Croire*  
 - CIMADE, *Chemins d'espoirs*. Rapport d'expérience  
 Exemples de mises en place de formations linguistiques droits du demandeur d'asile et à l'insertion professionnelle. Dossier téléchargeable :  
[http://cimade-production.s3.amazonaws.com/documentationgenerales/contents/1997/original/chemins\\_espoir.pdf](http://cimade-production.s3.amazonaws.com/documentationgenerales/contents/1997/original/chemins_espoir.pdf)  
 A lire aussi : les petits guides (téléchargeables) sur... le droit des étrangers, la lutte contre la discrimination...  
<http://www.cimade.org/publications?category=Petits+guides>  
 - J. Lamoureux (2009), *Les combines du téléphone*, Grenoble, PUG  
 Activités langagières de compréhension, d'interaction et de production orales dans diverses situations de communication au téléphone

## ■ Français de scolarisation - Citoyenneté - Ecole

B. Cervoni, F. Chnane- Davin, M. Ferreira-Pinto (2005), *Entrée en matière – Méthode de français pour adolescents nouvellement arrivés*, Paris, Hachette  
 Comment aborder les disciplines, les manuels scolaires, les cours dans l'école française. Langue et usages scolaires)  
 A transposer pour les jeunes et les adultes voulant reprendre une formation, ou en formation (pré) qualifiante par exemple.

## Bibliographie

## ■ Livres pour enfants ou pour adolescents A ADAPTER

Exemples :  
 Collection « EDUCATION A LA CITOYENNETE », Paris, Magnard,  
*Je sais ce qu'est la violence*, 2001  
*Je sais ce que je mange*, 2001  
*Je sais comment fonctionne l'école*, 2000  
*Je sais comment fonctionne la justice*, 2000  
*Je sais préserver l'environnement*, 2001  
*Je sais qui fait les lois*, 2000  
*Je sais qui nous gouverne*, 2001  
*Je sais qui nous informe*, 2000  
*Je sais qui nous protège*, 2000  
*Je sais qui nous soigne*, 2000

Collection « Livre accès » - Fichiers photocopiables, Paris, Magnard,  
*Quelqu'un de bien*, 2003  
*Devenir citoyen*, 2003  
*Vivre au travail*, 1995  
*Vivre son corps*, 1995  
*Vivre en société*, 1996

Ces livres peuvent encore se trouver dans certaines librairies, sur Internet, en bibliothèque et dans les Centres ressources illettrisme)  
 + Les manuels scolaires d'éducation civique des différentes maisons d'édition (à adapter pour les adultes)

## ■ Diaporamas pour les jeunes A ADAPTER

- *L'égalité un principe républicain*  
 - *L'égalité face aux impôts*  
 - *L'égalité face à la protection sociale*  
<http://college.clionautes.org/spip.php?article2485>  
 - *Les libertés individuelles et collectives* (Rubrique « A découvrir »)  
<http://college.clionautes.org/spip.php?rubrique1106>

## Évaluation

### L'évaluation du niveau de langue à l'oral (B1) du candidat à la naturalisation

Le décret n° 2011-1265 du 11 octobre 2011, relatif au niveau de connaissance de la langue française requis des postulants à la nationalité française, en vigueur depuis le 1/1/2012, détermine le niveau de connaissance de la langue française requis pour acquérir la nationalité française par naturalisation ou par déclaration à raison du mariage.

Il stipule qu' « Il faut comprendre les points essentiels du langage nécessaires à la gestion de la vie quotidienne et aux situations de la vie courante et être capable d'un discours simple et cohérent sur des sujets familiers dans ses domaines d'intérêt (cela correspond au niveau B1, rubriques « écouter », « prendre part à une conversation » et « s'exprimer oralement en continu » du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) du Conseil de l'Europe). D'autre part, il modifie la méthode d'évaluation du niveau de langue du postulant : désormais, le niveau de langue ne sera plus évalué au cours d'un entretien individuel par un agent de préfecture mais il appartiendra à l'étranger d'en justifier par la production d'un diplôme ou d'une attestation délivrée par un organisme reconnu par l'Etat ou par un prestataire agréé. »

Le migrant scolarisé, lecteur scripteur, « lettré », peut se présenter à n'importe quelle certification (test ou diplôme) de FLE, et passer les épreuves qui vont définir son niveau de langue à l'oral et à l'écrit. En revanche, le migrant non ou peu scolarisé, peu lecteur scripteur, même s'il a passé et réussi le DILF, même si son niveau de communication orale est supérieur au niveau B1, ne peut malheureusement réussir ce type d'épreuves. Même les tests conçus pour l'obtention de la naturalisation française comportent une partie écrite, de type QCM, pour les activités de type compréhension orale par exemple. (Voir liste des diplômes et tests de langue française dans le document)

Il faut donc, pour ces candidats, recourir à un autre type d'évaluation, non fondée sur un contrôle de connaissances ou la réussite d'épreuves de format scolaire, mais construite dans une perspective de type actionnel, où il est question d'apprenants-usagers, qui accomplissent des tâches en contexte. « La perspective privilégiée ici est, très généralement aussi de type actionnel en ce qu'elle considère avant tout l'utilisateur et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donné, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier. Si les actes de parole se réalisent dans des actions langagières, celles-ci s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en contexte social qui seules leur donnent leur pleine signification » (CECR, p.15).

C'est dans cette perspective que nous conseillons aux formateurs FLI de construire, pour les apprenants migrants qui souhaitent obtenir la naturalisation française et qui ont besoin de prouver un « niveau seuil » à l'oral, un scénario d'évaluation fondé sur l'accomplissement des tâches, incluant des activités langagières à l'oral de niveau B1.

Le niveau de « compétence en langue » du migrant sera donc évalué à travers le degré d'accomplissement de la tâche définie par le scénario mis en place, qui pourra être orienté vers l'intégration sociale ou professionnelle du migrant, selon que celui-ci évolue plutôt dans l'une ou l'autre sphère. Mettre en scène une activité du candidat à travers une mission à réaliser, au cours de laquelle les activités données au candidat s'enchaînent de façon cohérente, nous semble être la voie à privilégier.

L'analyse de besoins effectuée en amont de l'élaboration du DCL (diplôme de compétence en langue) avait fait émerger l'importance des activités d'interaction et de production orale en milieu professionnel, activités qui ne sont que très rarement, voire jamais, l'objet d'une évaluation dans

## Évaluation

les certifications existantes, ou qui, lorsqu'elles sont évaluées, revêtent une importance minime par rapport au poids de la compréhension écrite et orale. (Ph. Delahaye, *Le diplôme de compétence en langue*. Présentation et référentiels, 2003).

Nous conseillons de reprendre cette idée de n'évaluer que les activités d'interaction et de production, partant du principe qu'il ne peut y avoir ni interaction ni production s'il n'y a pas compréhension en amont et de n'attribuer un « niveau de langue » que sur la performance du candidat en interaction et en production, « [...] les phases de réception permettant d'alimenter, d'étayer, de consolider et d'expliquer de la manière la plus pertinente et la plus judicieuse possible sa prise de position par rapport à la mission qui lui a été confiée. » (Ph. Delahaye, 2003, op. cité).

Il paraît dès lors évident que le rôle de l'examineur change. Il n'est plus « censeur » ou « traqueur » de fautes mais facilitateur de discours, accompagnateur dans le processus de prise de décision avec pour mission d'amener le candidat à donner le meilleur de lui-même. Cela va dans le sens de la dynamique même du scénario qui amène le candidat à s'impliquer dans une action à travers la mission qui lui est confiée. Le candidat est acteur de la réussite de sa mission et n'a plus à subir des épreuves d'examen sous forme de QCM ou autres activités du genre.

Si la connaissance de la langue (composante linguistique de la compétence de communication) est nécessaire, elle ne saurait suffire pour mener à bien une action. Comme le souligne la CECR, des paramètres d'ordre socioculturel et pragmatique entrent en ligne de compte. Ce mode d'évaluation va dans le sens de la démarche « FLI », qui prône de d'une part de privilégier un apprentissage par l'action, en contexte d'immersion, et d'autre part d'inclure dans la composante langagière à évaluer la composante culturelle, puisque la visée du FLI est d'ordre intégratif : personnel, social, professionnel et citoyen.

Évaluer la composante linguistique et la composante pragmatique de la compétence de communication à travers la performance du candidat nécessite que l'évaluation se fasse sur le mode qualitatif et non sur le mode quantitatif, comme c'est le cas la plupart de temps dans les certifications existantes.

Il conviendra donc aux évaluateurs d'objectiver l'évaluation qualitative qui, sans indicateurs, ne peut être que subjective, en définissant des critères et des indicateurs de performance à partir des échelles de descripteurs du CECR, de niveaux A1 à B1, en tenant compte des activités langagières évaluées (interaction, production orale et communication écrite a minima, de niveau A11/A1).

## Liste des certifications FLE

(diplômes et tests) échelonnées sur les niveaux du CECR

## ■ ADCUEF

(Association des Directeurs de Centres Universitaires d'Études Françaises pour Étrangers)

- DUEF (Diplôme universitaire d'Études Françaises) : A1, A2, B1, B2
- DAEF (Diplôme approfondi d'études françaises) : C1
- DSEFP (Diplôme supérieur d'études françaises) : C2

Site : [http://www.univ-paris3.fr/49247323/0/fiche\\_\\_\\_defaultstructureksup/](http://www.univ-paris3.fr/49247323/0/fiche___defaultstructureksup/)Site : <http://www.language-learning.net/fr/articles/language-certificates/french-language-certificates/more-certificates/bulats-french-business-language-testing-service>

## ■ Alliance française de Paris

- DHEF (Diplôme de hautes études françaises) : C2

Site : <http://www.studyrama.com/international/etudiants-etrangeurs/version-francaise/apprendre-ou-approfondir-le-francais/les-diplomes-de-l-alliance-francaise.html>

## ■ BULATS Français (Business Language Testing Service)

Test développé dans le cadre d'une coopération entre l'UCLES (University of Cambridge Local Examinations Syndicate), l'Alliance Française, le Goethe Institut, l'ALTE (Association of Language Testers in Europe) et le Instituto Cervantes.

En fonction des points, la personne est classée : A2, B1, B2, C1, C2

0-19 points = A1 ; 20-39 points = A2 ; 40-59 points = B1 ; 60-74 points = B2 ; 75-89 points = C1 ; 90-100 points = C2

Les épreuves orales et écrites peuvent être validées séparément ou de manière combinée.

NB. Le BULATS offre la possibilité de valider par une certification, la seule compétence de communication à l'oral si on le souhaite. (Le Test BULATS de la langue parlée (entretien individuel) est d'une durée d'environ 12 min.)

Site : <http://bulats.org/>

## ■ CCIP (Chambre de commerce et d'industrie de Paris)

- DFP A2 (Diplôme de français professionnel A2)
- DFP B1 (Diplôme de français professionnel B1)
- DFP juridique B2 (Diplôme de français professionnel juridique B2)
- DFP médical B2 (Diplôme de français professionnel médical B2)
- DFP secrétariat B1 (Diplôme de français professionnel secrétariat B1)
- DFP secrétariat B2 (Diplôme de français professionnel secrétariat B2)
- DFP affaires B2 (Diplôme de français professionnel affaires B2)
- DFP affaires C1 (Diplôme de français professionnel affaires C1)
- DFP affaires C2 (Diplôme de français professionnel affaires C2)
- DFP scientifique et technique B1 (Diplôme de français professionnel scientifique et technique B1)
- DFP tourisme et hôtellerie B1 (Diplôme de français professionnel tourisme et hôtellerie B1)

Chaque diplôme sanctionne la maîtrise des compétences de compréhension orale et écrite et d'expression orale et écrite.

- TEF (Test d'évaluation de français) : A1, A2, B1, B2, C1, C2

3 épreuves obligatoires (150 questions) : compréhension orale, compréhension écrite, lexique et structure) et 2 épreuves facultatives (expression orale et expression écrite).

En fonction des points obtenus, la personne est classée : A2, B1, B2, C1, C2

0-69 = O+ ; 69-203 = A1 ; 204-360 = A2 ; 361-540 = B1 ; 541-698 = B2 ; 699-833 = C1 ; 834-900 = C

Site : <http://www.fda.ccip.fr/examens>

## Liste des certifications FLE

## ■ CIEP (Centre international d'études pédagogiques – Education nationale)

- DILF (Diplôme initial de langue française) : A1.1
- DELF (Diplôme d'études en langue française) : A1, A2, B1, B2
- DALF (Diplôme approfondi de langue française) : C1, C2
- DELF Pro (Diplôme d'études en langue française professionnelle) : A1, A2, B1, B2

Chaque diplôme est indépendant et sanctionne la maîtrise des compétences de compréhension orale et écrite et d'expression orale et écrite.

- TCF (Test de connaissance du français) : A1, A2, B1, B2, C1, C2

3 épreuves obligatoires (80 items) : compréhension orale, compréhension écrite, maîtrise des structures de la langue) et 2 épreuves facultatives (expression orale et expression écrite).

En fonction des points obtenus, la personne est classée : A2, B1, B2, C1, C2

0-199 = A1 ; 200-299 = A2 ; 300-399 = B1 ; 400-499 = B2 ; 500-599 = C1 ; 600-799 = C2

Site : <http://www.ciep.fr/delfdalf/>

## ■ ETS Europe (Education Testing Service)

Société privée qui a également conçu le TOEFL et le TOEIC

## ■ TFI (Test de français international)

180 questions (QCM) de compréhension orale et écrite

En fonction des points, la personne est classée : A2, B1, B2, C1, C2

120 points = A1 ; 225 points = A2 ; 550 points = B1 ; 785 points = B2 ; 945 points = C1

Site : <http://www.fr.tfi-europe.com/>

## ■ MENJVA (Education nationale - DGESCO) en partenariat avec la CCIP

- DCL FP (Diplôme de compétence en langue - Français professionnel) : A1 (A1.2), A2 (A2.1 et A2.2)
- DCL FLE (Diplôme de compétence en langue - Français langue étrangère) : A2, B1 (B1.1 et B1.2), B2, C1

L'épreuve se présente sous la forme d'un scénario unique, permettant la simulation de situations de communication réelles impliquant des activités langagières de compréhension et d'expression orales et écrites. Les candidats sont évalués sur un continuum.

C'est la performance réalisée qui permet d'établir le niveau de sortie.

Site : <http://www.education.gouv.fr/cid52098/mene1005163a.html>

Institutions / Organismes certificateurs	Nom du test
CIEP (Centre International d'Études Pédagogiques)	TCF – ANF
CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris)	TEF EO (Expression Orale)
ETS (Education Testing Service)	TFI Naturalisation
Université de Cambridge	BULATS pour la naturalisation

Comme les autres tests ils sont échelonnés du niveau A1 au niveau C2.

C'est le nombre de points obtenus qui qualifie le candidat d'un niveau de langue.

CADRE EUROPEEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES  
Grille d'auto évaluation du A1.1 au B1

		A1.1	A1
COMPRENDRE	Écouter	Je peux comprendre des annonces publiques (horaires, départ, arrivée...), comprendre des instructions/directives prévisibles, comprendre des messages enregistrés standard, des informations répétitives (météo, consignes pédagogiques,...) en particulier si les conditions d'écoute sont bonnes (bruit, musique...), si les messages sont prononcés lentement et/ou distinctement, sont illustrés (cartes, schémas, images...) ou doublés par de l'écrit et s'ils sont répétés.	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.
	Lire	Je peux reconnaître des noms, des mots ou expressions les plus courants dans des situations simples de la vie quotidienne ; repérer et comprendre des données chiffrées, des noms propres et et d'autres informations très simples dans un texte très court ; identifier globalement la fonction de certains textes ordinaires de l'environnement quotidien ou du milieu scolaire.	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.
PARLER	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer de façon très simple, à condition que mon interlocuteur se montre compréhensif, parle très lentement et répète si je n'ai pas compris ; utiliser des expressions élémentaires de salutation et de congé ; répondre à des questions simples et poser quelques questions simples sur des informations comme le nom, l'âge, l'origine, la langue, le domicile... ; comprendre, accepter/refuser et exécuter des instructions très simples ; demander à quelqu'un de ses nouvelles et réagir ; demander des objets, des services simples à quelqu'un, lui en donner ou lui en rendre, en se débrouillant, en particulier, avec les nombres, l'argent et l'heure...	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.
	S'exprimer oralement en continu		Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.
ÉCRIRE	Écrire	Je peux recopier des mots ou des messages brefs, écrire des chiffres et des dates ; reconnaître différentes formes de graphie : des caractères imprimés, des majuscules, des graphies manuscrites lisibles, peu lisibles... donner des informations sur moi : nom, nationalité, ... dans des questionnaires ou des formulaires administratifs ; écrire un message très simple ou une carte de vœux, comportant quelques détails personnels en s'aidant de formules imprimées sur des documents.	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.

CADRE EUROPEEN COMMUN DE RÉFÉRENCE POUR LES LANGUES  
Grille d'auto évaluation du A1.1 au B1

A2	B1
Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.
Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.
Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'information simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).
Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.
Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.

Grille d'évaluation - Niveau B1 ORAL  
Dans l'optique de l'approche co-culturelle synthèse

	Capacités acquises	Limites, points à améliorer
<b>En tant que coopérateur</b>	Communique avec les autres avec une certaine assurance, peut aborder sans préparation une conversation	L'assurance se limite aux sujets familiaux, les sujets en relation avec ses intérêts et/ou son domaine professionnel
	Peut reformuler ses paroles, ou les paroles de quelqu'un d'autre	A parfois fois besoin de réfléchir, éprouve quelques difficultés pour s'exprimer avec exactitude, cherche les mots et maîtrise peu d'expressions idiomatiques
	Peut demander à quelqu'un de clarifier ce qui vient d'être dit	
	Peut résumer, faire le point	
	Comprend ce qui se dit autour de lui	Fait parfois répéter ou clarifier si le discours des autres est long et rapide
	Peut comprendre l'information principale dans la plupart des documents enregistrés, radiodiffusés	Sur un sujet familier, en langue standard articulée, avec un débit assez lent
	Dans ses réactions peut exprimer ses sentiments : la surprise, la joie, l'indifférence etc.	
	Peut vérifier, confirmer les informations, les transmettre à la bonne personne	Parfois demande à son interlocuteur de répéter
	Peut demander et suivre des directives détaillées	
	Peut expliquer comment faire quelque chose avec des instructions détaillées	
<b>En tant qu'initiateur</b>	Peut exprimer clairement un point de vue	Mais a du mal à engager un débat
	Peut trouver une information et la transmettre	L'information doit rester simple et directe
	Peut inviter quelqu'un dans la discussion, solliciter un point de vue personnel	
	Sans aide, peut faire face à une situation pas courante, un imprévu, régler un problème au travail, répondre à une réclamation et ensuite relater les détails essentiels de cet événement	
	Prend certaines initiatives dans une consultation ou un entretien, ex : peut introduire un nouveau sujet	Reste très dépendant de l'interviewer dans l'interaction sujet
	Peut s'adresser à un auditoire et faire un exposé, en expliquant les points importants avec assez de précision	L'exposé reste simple et direct, préparé, sur un sujet familier dans son domaine

Échelle globale des niveaux de compétence langagière  
Cadre européen commun de références pour les langues (CECR) <sup>1</sup>

<b>Niveau A1.1</b>	<b>Utilisateur premier</b>	<b>Niveau « introductif »</b>
<p>Peut comprendre quelques expressions familières et quotidiennes utilisées dans des situations de communication très récurrentes visant à satisfaire certains besoins concrets de la vie sociale.</p> <p>Peut répondre à des questions concernant, par exemple, sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation, et, éventuellement, poser lui-même des questions de ce type à quelqu'un de non totalement inconnu ou dans une interaction prévisible.</p> <p>Peut participer partiellement à une interaction ordinaire au moyen d'énoncés simples (centrés sur un ou deux mots), en ayant aussi recours à sa langue première ou à d'autres langues acquises, si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif et bienveillant.</p>		
<b>Niveau A1</b>	<b>Utilisateur élémentaire</b>	<b>Niveau « découverte »</b>
<p>Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes, ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets.</p> <p>Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant, par exemple sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. et peut répondre au même type de questions.</p> <p>Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.</p>		
<b>Niveau A2</b>	<b>Utilisateur élémentaire</b>	<b>Niveau intermédiaire</b>
<p>Peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (ex. informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail).</p> <p>Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels.</p> <p>Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.</p>		
<b>Niveau B1</b>	<b>Utilisateur indépendant</b>	<b>Niveau seuil</b>
<p>Peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé.</p> <p>Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée.</p> <p>Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.</p> <p>Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée</p>		
<b>Niveau B2</b>	<b>Utilisateur indépendant</b>	<b>Niveau avancé</b>
<p>Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité.</p> <p>Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre.</p> <p>Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.</p>		
<b>Niveau C1</b>	<b>Utilisateur expérimenté</b>	<b>Niveau autonome</b>
<p>Peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que saisir des significations implicites.</p> <p>Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop, apparemment, devoir chercher ses mots.</p> <p>Peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique.</p> <p>Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.</p>		
<b>Niveau C2</b>	<b>Utilisateur expérimenté</b>	<b>Niveau maîtrise</b>
<p>Peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend.</p> <p>Peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente.</p> <p>Peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise</p> <p>Peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.</p>		

<sup>1</sup> d'après la grille des niveaux du CECR. Augmentée pour « Mon livret d'apprentissage – Paris sur le français / A. Vicher



